

éduquer

tribune laïque n°78 décembre 2010

la *Ligue*

dossier
**Faire avancer
les droits
des femmes
migrantes**

éducation

Comment aider les enfants à entrer dans la culture de l'écrit à l'école maternelle ?

histoire

La Ligue, le cabinet Malou et les grandes manifestations de rue

médias

La maison médiatique

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl



Sommaire

éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Editeur responsable
Guy Vlaeminck

Direction
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Eduquer
Valérie Silberberg

Mise en page
Eric Vandenneede

Réalisation
mmteam sprl

*Ont également collaboré
à ce numéro:*

Guy Vlaeminck, président de la Ligue

Une véritable égalité

Fidèle à une stratégie bien rodée, face à l'évidence et l'ampleur du drame pédophile qui s'est développé en son sein, l'Eglise a tenté de se disculper de multiples manières. Débordée par la dimension des affaires, incapable de la contenir à l'intérieur de l'institution et d'appliquer dès lors une justice autonome, parallèle à celle des Hommes, elle a puisé des arguments de défense dans des comparaisons douteuses, évoquant la fréquence des drames de cette nature tant à l'intérieur des familles que dans d'autres composantes de la société.

Rien dans ces éléments n'est évidemment vérifiable.

Si ce n'est cependant le constat que le privilège des justices parallèles a disparu depuis bien longtemps dans le monde moderne. L'armée en fut vraisemblablement l'avant-dernier rempart avec l'école. Si l'on excepte certaines catégories corporatistes où l'Ordre est encore conservé au sein d'une juridiction interne, l'Eglise est bien la dernière instance à résister à cette évolution, les médecins, comme les architectes, sauvegardent un semblant d'autonomie qui, cependant, au fil du temps, s'ouvre de plus en plus à la justice civile.

Le rapport Adriaenssens, qui fut à la base du déclenchement des affaires, souligne ce phénomène en évoquant la responsabilité de la société belge qui a, par le passé, failli au niveau de l'organisation de son enseignement et par son obéissance à l'autorité religieuse.

Tout le combat de la Ligue en faveur d'un enseignement public se trouve conforté

par cette remarque. Nous avons toujours prétendu que seul un pouvoir démocratique où l'opposition a le devoir de dénoncer et de critiquer ce qui apparaît comme une faute dans la gestion des affaires publiques, était susceptible d'éviter les dérapages.

Que nos écoles soient parfois le théâtre de faits de moeurs est évident. Nous ne sommes pas plus à l'abri que d'autres. La différence se trouve dans la rapidité avec laquelle ces faits y sont généralement dénoncés et les réactions immédiates. La démocratie ne peut s'accommoder de silences coupables ou de voiles obscurs que l'on parvient à jeter en d'autres lieux.

Il semble bien que les responsables de l'Ecole catholique l'aient compris et aient exprimé publiquement leur méfiance à l'égard des solutions proposées par l'Eglise ainsi que leur préférence pour la justice étatique.

On ne peut que les en féliciter. C'est un pas dans la bonne voie que d'aller vers les règles générales qui s'appliquent aux services publics.

C'est en tout cas la seule voie vers une égalité véritable. ■

Marie Versele, animatrice du secteur Communication

Billet d'humeur

Les Assises de l'interculturalité et l'émancipation

Au plan juridique, l'émancipation est l'acte par lequel un mineur est affranchi de la puissance paternelle ou de la tutelle, et acquiert, avec le gouvernement de sa personne, une capacité limitée par la loi.

L'émancipation consiste ici à libérer un mineur de l'autorité qui s'exerce sur lui, en vertu de sa minorité, pour lui donner une capacité juridique, qui, sans être complète, se rapproche de la capacité pleine et entière qu'il aura à sa majorité.

L'émancipation implique donc un double mouvement :

- libérer l'individu de la tutelle d'autrui ;
- le faire accéder à la pleine capacité juridique, c'est-à-dire au gouvernement autonome de sa personne.

Par extension, l'émancipation est l'action d'affranchir (ou de s'affranchir), c'est-à-dire de libérer d'une autorité, de servitudes, de préjugés, qui empêchent d'exercer le gouvernement autonome de la/sa vie. L'idée d'échapper à la sujétion signifie aussi que l'émancipation est le résultat d'un processus : la liberté est toujours à conquérir.

L'émancipation concerne autant les individus que les groupes. Parmi ceux-ci, il y a ce qu'on appelle en sociologie des **minorités**. J'entends par là une collectivité de religion, de langue, de culture ou liée à l'origine qui se caractérise par un vouloir vivre collectif, qui vit au sein de la population majoritaire d'un Etat et qui, à cause de ses affinités propres et de mécanismes d'exclusion, se trouve ou est éloignée de la population majoritaire.

Pour les membres de ces groupes particuliers, l'émancipation aura pour objet de se libérer d'une double sujétion : celle qui résulte du fonctionnement de la société globale et qui pèse sur leur groupe d'appartenance ; celle qui résulte du fonctionnement de la minorité elle-même.

En fait, peu ou prou, nous avons tous à nous libérer de cette double sujétion. Pour atteindre le gouvernement autonome de notre personne, nous devons en effet tous trouver la bonne distance avec notre milieu d'origine et la société.

Pragmatiquement, cette conquête de soi fait l'objet d'une véritable transaction avec notre environnement social et met en tension notre aspiration à l'autonomie et notre besoin d'intégration sociale.

De nos jours, le courant communautaire veut faire croire que la reconnaissance des revendications des minorités équivaut à la reconnaissance des droits des individus qui les composent. Il n'en est rien. Car ces revendications conduisent à l'augmentation de la pression communautaire sur les individus et, de facto, elles accentuent la sujétion. De ce point de vue, certaines des conclusions des Assises de l'interculturalité peuvent sembler en contradiction avec l'idée même d'émancipation.

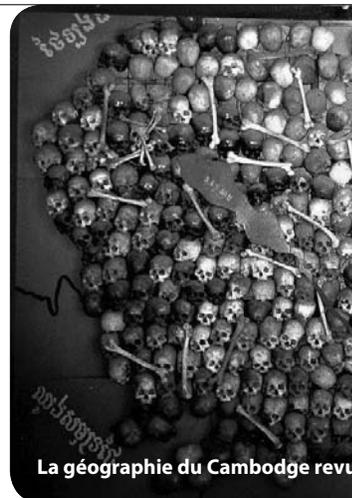
Patrick Hullebroeck
Directeur

Un jour... en 1978

Le 25 décembre 1978... la chute du régime des Khmers rouges

Le mouvement des Khmers rouges est une guérilla politique et militaire d'inspiration maoïste dirigé par Pol Pot, fondée en 1954 et dissolue en 1999. Les Khmers rouges firent régner, entre 1975 et 1979, une dictature d'une extrême violence au Cambodge, s'adonnant à une politique de la terreur pour imposer son idéologie anti capitaliste, anti colonialiste et opposée à toute religion. Le 25 décembre 1978, en réponse au massacre de la population vietnamienne par les Khmers rouges, le Viêt Nam, soutenu par les dissidents du F.U.N.S.K (Front uni national de salut du Kampuchéa) envahit le Cambodge. En seulement quelques jours, le Vietnam réussira à mettre en déroute l'armée des Khmers rouges. Durant le mois de janvier 1979, les Vietnamiens prirent le contrôle d'une grande partie du pays et, le 11 janvier, la République populaire du Cambodge fut proclamée. Le Cambodge était enfin libre.

En 4 ans de répression et de dictature, le régime des Khmers rouges a fait périr 1,7 million de Cambodgiens, soit 21 % de la population de l'époque. Il faudra attendre 2009 pour avoir un vrai procès des Khmers rouges (avec la condamnation de détention et de torture S-21, reconnu coupable de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres avec aucune réparation symbolique, aucun mémorial, aucune excuse aux victimes du génocide cambodgien...



La géographie du Cambodge revue

Livre pour enfant

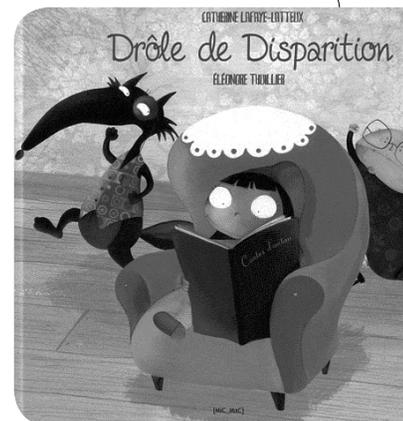
Drôle de disparition

de *Éléonore Thuillier* et *Catherine Lafaye-Latteux*

Drôle de disparition à tous les ingrédients d'un classique : un loup, une mémé et un chaperon... Mais attention, ça n'est pas aussi simple que cela en a l'air... *Drôle de disparition* est, en effet, un livre surprenant !

Tout part d'une histoire classique et bien connue, celle du Petit Chaperon rouge. Pour l'occasion, le Petit Chaperon rouge s'appelle Marilou. Marilou part rendre visite à sa Mère-Grand, chargée du fameux panier rempli de galettes. Mais voilà, Marilou s'ennuie : rendre visite à Mère-Grand, ce n'est vraiment pas amusant... Elle décide alors de prendre son destin en main et disparaît dans la nature ! Où est donc passée Marilou ? Et si cette drôle de disparition était le fruit de l'auteur, ou encore de l'illustrateur du livre ?

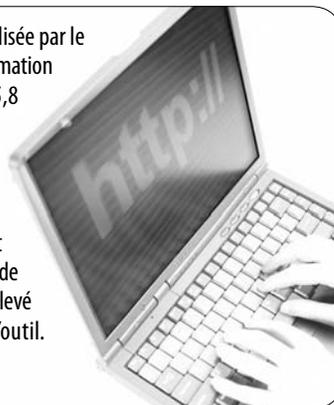
Voilà un album comique qui permet de revisiter les classiques de la littérature et qui a l'originalité de proposer au lecteur de découvrir la chaîne du livre, de sa création à son édition. En bonus, un poster expliquant les métiers du livre à la fin de l'ouvrage.

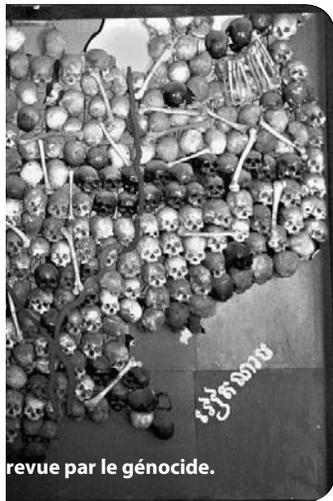


Mini news

Selon une enquête réalisée par le CIM (le Centre d'Information sur les Médias), près de 5,8 millions de Belges, soit 62% de la population du pays âgée de plus de 12 ans, ont déjà employé Internet. Mais ce sont surtout les segments de population de niveau socio-économique élevé qui maîtrisent le mieux l'outil.

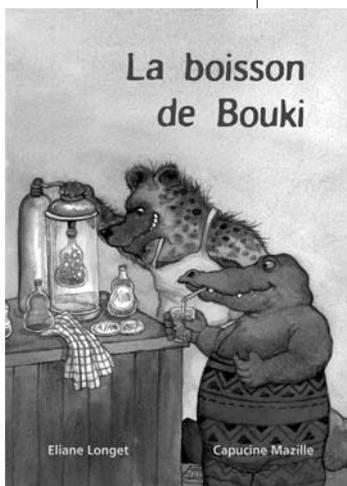
Source : RTBF info, 05/11/2010





revue par le génocide.

tion de Duch, ancien directeur du centre es avec préméditation et tortures), mais l...



Coup de cœur musique

I like trains - He Who Saw The Deep

De style assez classique, entre post-rock et pop ténébreuse, à un cheveu de la musique de The National, I Like Trains nous livre un troisième album à l'ambiance mélancolique, portée par des guitares flamboyantes et une voix profonde et sensible. La musique d'I like trains est viscérale, prend à l'estomac, ses chansons sont touchantes, d'une beauté funèbre mêlant chant profond et sons de guitare travaillés. Bref, une musique classieuse et mélancolique. Une musique qui demande aussi du temps. He Who Saw the Deep fait partie de ces disques qui se dévoilent un peu plus à chaque écoute.

Sans marquer de révolution dans l'histoire du rock, cet album a le mérite d'asseoir la musique de I Like Trains dans un univers profond et dramatique évoquant une collaboration entre Nick Cave, Ian Curtis et des musiciens de post rock tels que Mogwai ou Godspeed You Black Emperor.

I Like Trains sera en concert au Botanique le 15 janvier 2011



Éducation

La boisson de Bouki

par Eliane Longet et Capucine Mazille

2 lascars, Bouki, la hyène, et Noro, le crocodile, n'ont qu'un seul but : s'enrichir sans le moindre scrupule!!! De leur association crapuleuse naîtra le KIRO. Boisson très sucrée mais tellement à la mode. La consommation effrénée de cette boisson finira par avoir des conséquences dramatiques sur l'environnement, les producteurs et les enfants. Heureusement, les consommateurs sauront s'unir et réagir. ...

A travers cet ouvrage, les enfants et leurs parents seront amenés, avec humour, à découvrir ce qui se cache derrière les sodas, à devenir des consommateurs conscients et responsables.

Dès 6 ans.

Pour plus d'information :

www.grad-france.org/catalog/index.php

Technologie

The Social Media Sobriety Test

Le logiciel The Social Media Sobriety Test est un outil qui pourrait s'avérer très utile à bon nombre d'internautes. En effet, ce logiciel propose une nouvelle protection contre les déboires alcoolisés, évitant ainsi les dérapages liés à l'alcool sur le Net.

Mettant à l'épreuve ses utilisateurs, le programme fonctionne sous forme de plugin, ou test, soumis aux internautes avant qu'ils n'aient accès à leur compte sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, MySpace...). Un outil bien pratique afin d'éviter les déboires publics!



Exposition

Schmalzigaug

Schmalzigaug (1882-1917) est le seul artiste peintre futuriste que la Belgique ait jamais connu. S'il reste l'un des artistes belges les plus originaux et talentueux de son temps, il tomba rapidement dans l'oubli. Les Musées royaux des Beaux-Arts lui rendent aujourd'hui hommage à travers une exposition rétrospective de son œuvre.

Un incontournable pour les mordus du mouvement futuriste mais également des passionnés d'art.

Infos pratiques:

Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique du 29/10/2010 au 06/02/2011.

www.fine-arts-museum.be - www.expo-schmalzigaug.be



Le saviez-vous ?

Le premier essai nucléaire français, baptisé « Gerboise bleue », fut réalisé le 13 février 1960.



Pourquoi ?

Pourquoi de nombreux rois s'appelaient Louis ?

Le nom royal Louis est issu d'une déclinaison du nom Clovis, premier roi des Francs.

En vieux français le U et le V avaient la même iconographie. Avec le temps le C a disparu au profit de « Lovis roi des francs », par la suite « Lovis » est devenu « Louis ».

Le site du mois

Grooveshark, petit frère de LastFM, Deezer...

Lancé en mars 2007, Grooveshark est un service d'écoute de musique en ligne (en streaming) illimité et absolument gratuit. Vous y trouverez tout sur tout. Le site est accessible rapidement et de très bonne qualité. Avec une interface d'utilisation très claire et épurée, Grooveshark s'avère être un service d'une très grande simplicité d'emploi. Son grand point fort : son catalogue de titres disponibles (plus de 7 millions), le tout entièrement gratuitement, sans bannières publicitaires et en toute légalité!

Plus d'info : www.grooveshark.com/



Citation...

« La violence est le dernier refuge de l'incompétence. »
Isaac Asimov in Fondation

Valérie Silberberg, responsable du secteur Communication

Des négociations sectorielles tant attendues...

... et le décret inscriptions qui n'atteint pas son objectif?

Le 28 octobre dernier, les syndicats de l'enseignement ont rassemblé des militants place Surllet de Chokier, devant le siège du gouvernement de la Communauté française. Ils exigent le démarrage immédiat de la négociation de l'accord sectoriel 2011-2012 et souhaitent qu'elle se déroule en bipartite (gouvernement/syndicats). L'exécutif, lui, veut ouvrir la négociation sociale aux pouvoirs organisateurs.

Un décret en ce sens a été approuvé en octobre. Il devrait être adopté au parlement d'ici décembre. Et, aux syndicats, la ministre Marie-Dominique Simonet a expliqué qu'elle entendait que l'accord sectoriel 2011-2012 soit négocié selon les règles de ce décret. Outre que les syndicats s'opposent à la formule en tripartite, ils refusent d'attendre décembre pour commencer à discuter.

Le 28 octobre donc, les syndicats enseignants sont sortis avec une impression plus que mitigée de leur rencontre avec le gouvernement de la Communauté française. Ils ont obtenu que les négociations sectorielles débutent sans plus tarder, « dans les tout prochains jours », sans pour

autant recevoir de calendrier plus précis. Ils ont également obtenu l'assurance que ces négociations, qui doivent avoir lieu tous les deux ans, et donc encore en 2010, débiteront dans le cadre traditionnel bipartite (gouvernement/syndicats) prévu par le décret de 2004. Par contre, il semble acquis que les pouvoirs organisateurs auront leur mot à dire dans la discussion, que ce soit via une consultation informelle, ou via un passage, en cours de négociation, en mode tripartite, après le vote du décret annoncé prévoyant la négociation à trois.

Fin octobre, le **budget 2011** de la Communauté française est bouclé. Il prévoit un petit bas de laine pour financer l'accord so-

cial 2011-2012 qui doit évoquer l'avenir des prépensions des enseignants. Mais le climat social est à l'orage et les syndicats s'inquiètent du contenu de l'accord social, mais aussi de la forme que va prendre la négociation. Du coup, ce bas de laine, qui devrait se monter à une dizaine de millions, semble un peu maigre. Il n'y a, avec cette somme, pas de quoi offrir un redressement général des salaires.

Les revendications syndicales

Les enseignants s'impatientent de conclure leur accord social 2011-2012. Le cahier de revendications syndical est chargé. Les syndicats réclament, entre autres, une « augmentation salariale généralisée dans le cadre

Pour la revue de presse complète, consultez notre site : www.ligue-enseignement.be



d'un plan pluriannuel». Ils souhaitent également que les enseignants soient progressivement alignés sur un barème unique - le 502, qui correspond au salaire d'un enseignant (maître-assistant) en haute école. Le 502 s'appliquerait à tous les professeurs, maternels, primaires, secondaires. Cette revendication est liée au projet de faire passer la formation initiale à cinq ans. Pour le temporaire, on souhaite un paiement à la fin du mois, et aussi qu'il puisse disposer de congés sociaux et de circonstance. Et pour encourager les jeunes à embrasser la profession, les syndicats estiment qu'il faut accélérer la progression barémique en début de carrière. On souhaite aussi développer des formules de tutorat. En outre, pour motiver les vétérans à rester en poste, on propose d'accorder des compléments de pension à ceux qui ont atteint le maximum barémique (pour ceux-là, en effet, la pension n'évolue plus même s'ils restent en service). Les syndicats veulent aussi le **maintien des DPPR** (départs précédant la pension de retraite) et demandent même à l'étendre au personnel administratif. Enfin, pour les ACS et APE, on souhaite une rémunération en année pleine, et plus 10 mois sur 12.

Parmi bien d'autres revendications, les syndicats veulent également que l'on renforce le mécanisme de «financement différencié». Ils veulent l'uniformisation des statuts, ainsi que celle des titres requis pour enseigner.

Enfin une date... La négociation de l'accord social 2011-2012 des enseignants a démarré le 24 novembre. On sait qu'on y parlera singulièrement des prépensions et que les syndicats lutteront pour préserver le

système des DPPR. La CSC propose de s'inspirer des formules imaginées pour le personnel de la santé, offrant des possibilités de lever le pied à partir de 45 ans. Pratiquement, le syndicat, appuyé par le front commun, suggère de permettre aux professeurs de ralentir le rythme à partir de 50 ans, à hauteur de 1/5^e temps (et pas plus qu'un 1/5^e temps). Selon la CSC, l'agent perdrait en net de 9 à 10% de son salaire. Deux conditions :

- s'il entre dans cette DPPR à temps partiel à 50 ans, l'enseignant ne pourrait solliciter une DPPR complète qu'à 57 ans (au lieu de 55 aujourd'hui) ;
- l'enseignant qui passe à 4/5^e temps devrait passer une heure par semaine à épauler un jeune collègue.

L'enseignant de 50 ans qui serait engagé dans une DPPR à 1/5^e temps ne pourrait plus revenir en arrière. Selon Eugène Ernst (CSC), la formule proposée ne coûtera pas plus cher que le régime actuel et pourrait même produire des économies.

Le décret inscriptions

En attendant une évaluation en bonne et due forme, le **SéGEC** (Secrétariat général de l'enseignement catholique) a voulu savoir si le décret inscriptions atteignait son objectif de mixité sociale et a mené l'enquête, en septembre et en octobre, auprès des directeurs de ses écoles secondaires. Il en ressort que le décret ne mène clairement pas à cette mixité sociale : 81% des directeurs pensent que le décret est, sur ce point, sans effet ; pour 13% d'entre eux, la composition du public scolaire a même évolué vers moins de mixité sociale. Pour Etienne Michel, secrétaire général du SéGEC, le

Les directeurs du fondamental catholique s'estiment débordés par la tâche, notamment administrative, et ont manifesté, le 19 novembre, devant le cabinet de Marie-Dominique Simonet. La ministre dit les avoir entendus, mais n'a pas la possibilité de débloquer des budgets pour permettre d'alléger la tâche des directions d'école. Tout au plus, a-t-elle promis de réunir rapidement les responsables des réseaux d'enseignement pour examiner comment réduire la charge de travail, notamment par une meilleure organisation. Les directeurs ont dénoncé la surcharge de travail administratif, notamment via les circulaires. Ils sont également venus rapporter les «*pistes didactiques*» qui accompagnaient les dernières évaluations externes qu'ils ne parviennent pas à exploiter valablement par manque de temps. Ils regardent aussi «*avec envie*» l'encadrement administratif dont disposent leurs collègues du secondaire et réclament une meilleure reconnaissance financière.

Le Soir et La Libre Belgique, 20-11-2010

Directions surchargées

décret n'a trouvé à s'appliquer que dans un nombre restreint d'écoles, et les priorités de type géographique ne contrecarrent en rien les inégalités sociales qui épousent aussi les frontières des quartiers. Les autres objectifs du décret (transparence, égalité d'accès), le SéGEC les estime davantage atteints. Ceci dit, les directeurs catholiques jugent le décret Simonet plus satisfaisant que le décret Arena et le décret Dupont, essentiellement grâce au « formulaire unique » qui a permis d'éviter le phénomène des inscriptions multiples.

Suite à cette enquête, la ministre **Marie-Dominique Simonet** a rappelé que la mixité sociale

n'est qu'un des objectifs du décret, et que le but premier - et atteint - était de ramener sérénité et transparence dans le processus d'inscription. Et si la mixité n'a pas progressé, c'est parce que la demande en ce sens n'était pas là, ajoute son cabinet, qui estime qu'il faudra évaluer les effets à plus long terme.

Au tour des parents d'élèves du réseau catholique de faire part de leurs remarques concernant le décret inscriptions. **L'Ufapec** (Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique) a rassemblé des parents de Bruxelles et du Brabant wallon. Si les parents se réjouissent notamment

du formulaire unique ou des efforts mis en place par l'administration, ils témoignent également de certains phénomènes constatés parmi les enfants déstabilisés, comme une augmentation de la violence dans les cours d'école avant la période d'inscription, un sentiment d'injustice et d'incompréhension et même des signes de dépression chez les enfants. Les parents demandent, entre autres, de revoir la méthode de géo-localisation, de modifier le poids des critères, de supprimer les indices composites moyens et d'adapter l'offre aux spécificités régionales. Ils dénoncent également de gros soucis de communication avec

la Ciri (Commission interréseaux des inscriptions).

Pour l'Ufapec, il convient cependant « de ne pas cibler toute l'action publique sur la gestion des inscriptions qui a monopolisé trop d'attention au cours des trois dernières années et de recentrer le débat de manière utile sur la qualité de l'enseignement au sein de chaque école et le respect des projets pédagogiques des établissements. » ■

sources

Le Soir et La Libre Belgique,
du 26-10 au 20-11-2010

Rapport du DGDE

Le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, a présenté les grandes lignes du rapport annuel de son institution. Cette année, celle-ci constate une **explosion des questions relatives à l'enseignement** : 142, contre 34 en 2008. Lieu privilégié de la formation et de l'apprentissage de la vie, l'école est de plus en plus souvent le théâtre de souffrances et d'inégalités, la plupart du temps (mais pas toujours) liées à des situations de précarité. Le rapport épingle à plus d'une reprise le fonctionnement déficient de notre système scolaire et le manque d'investissement dont il pâtit cruellement en Communauté française. La délégation générale aux droits de l'enfant fait notamment état de « la nouvelle procédure d'inscriptions dans l'enseignement secondaire » : « une procédure plus juste et plus équitable lors de l'inscription dans le secondaire ne suffira pas à anéantir les inégalités scolaires dont ont à souffrir de nombreux enfants des classes populaires. » **Autres constats** : les

difficultés d'inscriptions dans le fondamental, particulièrement à Bruxelles, ou l'échec scolaire et le redoublement qui alimente le processus d'exclusion dans le chef de nombreux élèves en difficulté. « Nous demandons une école inclusive, respectueuse des particularités et des capacités de chaque enfant, qui mette en place des pratiques participatives et solidaires, qui bannisse l'échec scolaire et offre un tronc commun prolongé jusqu'à 16 ans au moins. » Dans les milieux défavorisés, le rapport constate encore que l'échec débouche trop souvent sur la relégation de l'enfant dans l'enseignement spécialisé où les chiffres de fréquentation sont en très forte progression depuis dix ans. Les souffrances de l'enfant face à l'école se nichent parfois dans des domaines plus anecdotiques, mais symptomatiques d'un grand malaise : le transport scolaire dans l'enseignement spécialisé et l'état catastrophique des toilettes dans les écoles.

Le Soir, 22-11-2010

Les exécutifs francophones ont bouclé leurs projets de budgets 2011. Pour l'enseignement, le budget communautaire intègre le plan convenu pour les **bâtiments scolaires**, mais augmenté de montants majorés pour les fonds de constructions classiques. En outre, un montant supplémentaire de 7,5 millions sera dévolu à l'encadrement différencié, mais c'est en soustraction de l'effort requis de certains établissements selon la méthode Robin des Bois.

La Libre Belgique, 29-10-2010

Enseignement supérieur

Erasmus

Une note rédigée par le ministre Jean-Claude Marcourt, et récemment approuvée par le gouvernement de la Région wallonne et celui de la Communauté française, s'inscrit dans le programme-cadre Creative Wallonia visant à promouvoir la société de la créativité à travers l'éducation formelle et non formelle. Elle suggère **trois actions spécifiques** dont l'une consiste à « *favoriser l'internationalisation et l'expérialisation dans l'enseignement supérieur* ». Partant du constat qu'« *une pratique et un réseau internationaux constituent autant d'atouts importants pour l'intelligence de la société globale* », le ministre Marcourt propose de la généraliser, pour les enseignants comme pour les étudiants, en 2015. Pour les premiers, « *une proposition de réglementation contraignante sera soumise aux recteurs qui, pour l'accès aux charges d'enseignement, établira un dispositif requérant des candidats à une charge de professeur ordinaire, qu'ils justifient d'une expérience internationale significative dont, dans certains cas, une part substantielle suppose la pratique d'une langue étrangère* ». Pour les étudiants, « *une concertation sera initiée avec les autorités académiques et les organisations représentatives étudiantes afin de déterminer les termes et conditions permettant d'inclure systématiquement dans le cursus des étudiants de maîtrise (enseignement universitaire et hautes écoles de type long), parmi les conditions nécessaires à la certification académique, une période de formation à l'étranger et, pour autant que possible, en langue étrangère* ». Au sein des **universités**, concernant la proposition relative au corps professoral, on parle d'« *une mesure administrative qui rencontrera des réalités très différentes* ». Du côté de la FEF, Fédération des étudiants francophones, qui « *ne voit pas en quoi une formation à l'étranger a nécessairement des vertus pédagogiques pour les professeurs* », on se dit « *choqué par l'idée de rendre le séjour obligatoire pour les étudiants quand on sait qu'Erasmus et les stages sont déjà marqués socioéconomiquement* ».

Le Soir, 13-11-2010

Au ministre de l'Enseignement supérieur qui veut lier l'octroi d'un diplôme à une formation à l'étranger, l'Assemblée générale des étudiants de Louvain (**AGL**) répond que « *la priorité va au refinancement du supérieur* ».

Le Soir, 16-11-2010

Le ministre **Jean-Claude Marcourt** a démenti vouloir subordonner l'octroi d'un diplôme à une formation à l'étranger obligatoire, ce que dit pourtant sa note. Il parle d'une concertation avec les autorités académiques et les étudiants pour voir comment il serait utile de renforcer les voyages.

Le Soir, 17-11-2010

UCL

Les récentes « sorties » du primat de Belgique, Mgr Léonard, ont provoqué l'indignation à l'UCL. Une **pétition** circule actuellement parmi les membres du personnel, pour demander sa démission en tant que grand chancelier de l'université. Dans une « Carte blanche », un collectif de signataires, membres de la communauté universitaire de l'UCL, déclare : « *En effet, l'Archevêque de Malines-Bruxelles se trouve être à la tête du Pouvoir organisateur de l'UCL. Ses prises de position traduisent ce qu'il faut bien appeler une fuite en avant ultraconservatrice au sommet de l'Eglise catholique et portent atteinte à la culture dans laquelle nous travaillons, dans la diversité même de nos approches et de nos convictions* ». Le collectif demande la démission du primat de Belgique. « *A défaut, l'UCL devra en tirer les conclusions qui s'imposent quant à l'autonomie définitive de son Pouvoir Organisateur à l'égard de la hiérarchie catholique* ».

Le Soir, 03-11-2010

Les professeurs-promoteurs de la pétition demandant la démission de Mgr Léonard comme Grand Chancelier de l'UCL ont rendu publique la liste de leurs signataires. Leur appel a été signé par 153 académiques et assimilés et 152 membres des personnels scientifiques et administratifs.

La Libre Belgique, 13-11-2010

ULB

Le politologue Pascal Delwit et le doyen de la faculté de Philo et Lettres Didier Viviers sont les deux candidats déclarés pour la succession de Philippe Vincke, qui a démissionné le 20 septembre dernier de son poste de recteur.

Le Soir, 22-10-2010



Enseignement obligatoire

CEB

94,9% des élèves de 6^e primaire ont réussi – c'est-à-dire obtenu au moins 50% dans chaque branche – le CEB. En éveil (sciences et histoire-géographie), 99,2% des 6^e primaires ont obtenu plus de 50%; 98,5% en français; et 95,4% en maths. **Martine Herphelin**, directrice générale adjointe du Service général du pilotage du système éducatif, admet cependant que l'augmentation de 5% du nombre de lauréats du CEB par rapport à 2009 a fait réfléchir son équipe. « Deux grandes hypothèses peuvent expliquer ce phénomène. 1^o L'épreuve était plus facile que l'an passé. 2^o Les enseignants ont mieux préparé leurs élèves. » Pour **José Soblet**, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique, « l'épreuve du CEB est bonne, elle est bien construite, elle est intelligente, mais occulter la réussite - ce qui signifie tout de même une présomption de maîtrise - à 50%, cela me pose problème. Est-ce qu'un gosse qui sait lire ou compter à moitié a des chances de réussir en secondaire ? Il faudrait lancer une recherche sur ce thème, afin de savoir quelle est, en termes quantitatifs et qualitatifs, la maîtrise de l'élève qui réussit avec un score de 50 à 60%. Tous les profs de secondaire le disent : ils font face à une terrible hétérogénéité dans leurs classes, qui est bien sûr due à des facteurs sociétaux, mais aussi à de grosses différences entre des élèves qui ont obtenu 50% et d'autres 90%. »

Le Soir, 25-10-2010

Inspection dans les écoles de la périphérie

La Cour constitutionnelle a **annulé partiellement**, le 28 octobre, le décret par lequel la Flandre s'était approprié l'inspection pédagogique des écoles fondamentales francophones des six communes à facilités de la périphérie. En juillet, la Cour avait suspendu ce décret. Le décret est annulé car il ne prévoit pas de période transitoire permettant aux écoles d'obtenir une dérogation afin de pouvoir appliquer les programmes de la

Communauté française. La Cour confirme, en effet, que ces écoles relèvent administrativement de la Flandre, dont elles doivent appliquer les programmes. Mais la Cour confirme aussi que ces écoles peuvent – par dérogation qui ne saurait leur être refusée – appliquer les programmes de la Communauté française et bénéficier de son inspection. Et elle estime que « *contrairement à ce que soutient le gouvernement flamand* », la loi spéciale de 1971 ne viole pas la Constitution. La Cour décide que ces écoles doivent s'adresser à un PMS flamand, pour autant qu'il soit bilingue. Le choix du PMS est par contre garanti pour les services de psychologie et de logopédie.

Le Soir, 29-10-2010

Bâtiments scolaires

Le 28 octobre, les gouvernements de la Communauté française et de la Région bruxelloise ont confirmé que sur les 400 millions d'euros que consacrera la Communauté française à son plan de rénovation/construction de bâtiments scolaires, 150 profiteront à Bruxelles où seront créées 5 642 nouvelles places et où seront rénovées 4 écoles. Les nouveaux moyens bruxellois iront prioritairement au **fondamental** : 80 millions permettront de créer l'équivalent de 18,81 écoles primaires ou de 28,22 écoles maternelles. Les écoles bruxelloises pourront aussi bénéficier des fonds « classiques » réservés aux bâtiments scolaires.

Le Soir, 29-10-2010

Le gouvernement de la Communauté française a approuvé, le 18 novembre, l'octroi de subventions à 17 établissements scolaires à hauteur de 4,1 millions d'euros pour la restauration de leurs bâtiments. Ces dossiers seront financés par le « programme prioritaire des travaux » (PPT) et n'entameront donc pas les 400 millions d'euros dévolus à la rénovation de 49 bâtiments (ex-PPP) ainsi qu'à la création de 10 525 places supplémentaires dans les écoles.

La Libre Belgique, 19-11-2010

Les syndicats ont décidé d'appeler les enseignants à observer

Arrêt de travail

un arrêt de travail le mardi 30 novembre. Cette action concerne tous les niveaux et réseaux. Les syndicats veulent protester contre le système « Robin des bois », mais aussi contre le projet de désormais inviter les pouvoirs organisateurs aux négociations sociales. La ministre Simonet a tenté un ultime compromis, le 18 novembre, en réunissant PO et syndicats. Pendant cette réunion, la ministre a lâché du lest en direction des syndicats – les PO ne pourront pas, en négociation sectorielle, déposer des revendications; ils ne pourront réagir qu'aux revendications syndicales. Cet amendement a fâché les PO et n'a pas calmé les syndicats...

Le Soir, 19-11-2010

Rapport Inspection

2009-2010

L'Inspection scolaire a déposé son rapport 2009-2010 (plus positif que la version 2008-2009). Celui-ci épluche une série de thèmes, en produisant des recommandations, parfois agrémentées d'exemples de « bonnes pratiques ». **Quelques constats :**

- « L'aide aux élèves en difficulté est une préoccupation qui s'est développée et qui va en se développant dans les établissements. » L'inspection du secondaire note cependant que la remédiation intervient « trop souvent » à l'issue de contrôles certificatifs. « Il serait assurément plus efficace de ne pas attendre ces évaluations et d'intervenir plus tôt pour pallier les difficultés. » ;
- « Quels que soient les disciplines ou les niveaux d'enseignement, les enseignants éprouvent des difficultés à deux égards : l'identification des difficultés, de leurs causes, et l'anticipation de ces mêmes difficultés. » ;
- Concernant le cours d'histoire, l'« imprécision des référentiels » au primaire empêche une « culture commune » et entraîne des synthèses trop longues et trop détaillées. « La définition de notions précises à apprendre devrait être une préoccupation prioritaire. » ;
- 35,8% des 4^e secondaire étaient en échec en maths en juin 2009. En juin 2010, à l'épreuve du CEB, 64,7% des élèves en échec l'étaient uniquement en maths. « Le temps consacré aux apprentissages mathématiques ne semble pas être en cause. » Si la planification sur l'année pose question, ce serait surtout la planification au long du cursus qui pose problème (il manque surtout du « liant » à la charnière primaire/secondaire et entre les 3^e et 4^e secondaires) ;
- Quant à l'immersion, la langue-cible est « la plus souvent utilisée », l'esprit du décret est respecté. Mais les inspecteurs observent que dans les cours enseignés dans la langue-cible, le programme n'est pas toujours couvert. Au primaire, le programme serait respecté dans moins de la moitié des classes visitées. Même proportion au secondaire.

Le Soir, 10-11-2010

Cours de philo

Le député MR Richard Miller a interpellé la ministre Simonet au parlement de la Communauté française sur la nécessité d'organiser un cours de philosophie et d'histoire des religions qui soit commun à tous les élèves de 5^e et 6^e secondaire. Il en va, selon lui, de la bonne organisation, « de la 'convivence' de populations caractérisées par des cultures, des langues, des traditions et des convictions différentes ».

Le député avait déjà déposé une proposition de décret en ce sens il y a six ans. Le député rappelle que « l'objectif est double, pédagogique et politique au sens large. Il s'agit de permettre à tous, quelles que soient ses convictions, de comprendre que les croyances et les cultures ne sont pas faites pour séparer. Or le système de cloisonnement des cours philosophiques ne correspond plus à la réalité et va même à l'encontre des défis de notre société. » Marie-Dominique Simonet estime que l'organisation d'un tel cours « rencontrerait des difficultés organisationnelles (surcharge de la grille horaire, subventionnement des heures organisées...) ». Elle estime par ailleurs que la question du « vivre ensemble » ne relève pas de la seule école, mais aussi de l'espace urbain, des structures familiales, etc.

Le Soir, 18-11-2010



Le député MR Richard Miller

L'Etat se doit d'être impartial. Et le principe de neutralité

CAL

s'applique à l'ensemble de la « sphère publique » (écoles, hôpitaux, bureaux de vote, palais de justice...). Telle est, en substance, la position du Centre d'action laïque (CAL) qui a publié une position commune relative « aux pratiques à caractère religieux ». A l'école, le CAL défend un « apprentissage fondé sur la raison ». Toutes les matières doivent être dispensées « sans tabous ni censures » ; les cours de gym et de natation sont obligatoires ; les certificats de complaisance bannis, etc. Dans les cantines scolaires, l'alimentation doit « répondre aux exigences minimales de santé ». Terminés les repas halal, casher..., le CAL plaide pour un seul menu « alternatif » (végétarien). Les congés pour motifs religieux (hors congés légaux) ? Une réalité « inégalitaire » qui nécessite une « réforme globale ». Les activités extrascolaires, elles, font partie du cursus « conformément au décret Missions » et la neutralité s'impose là aussi. Quant aux signes « d'appartenance », le principe de les bannir a été adopté fin 2009 par le CAL et s'applique à tout le personnel (enseignants, personnel d'entretien...), à l'exception des « visiteurs » appelés à témoigner dans un cours spécifique. La note du CAL est disponible sur www.laicite.be.

Le Soir, 20-10-2010

Comment aider les enfants à entrer dans la culture de l'écrit à l'école maternelle ?

La plupart des acteurs et des textes officiels concernant l'enseignement maternel, s'accordent sur l'idée que celui-ci est le lieu d'un épanouissement global de l'enfant tant sur le plan physique, affectif, social que cognitif, ainsi que sur le principe selon lequel l'école maternelle, même en troisième année, n'est pas le lieu de l'apprentissage formel (systématique) de la lecture et de l'écriture. Néanmoins, il est un fait que c'est au niveau de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture que se situe la difficulté majeure des enfants au début de l'enseignement primaire.

Dès lors, au-delà d'une nécessaire réflexion sur les pratiques à l'école primaire, que peut proposer l'école maternelle pour donner à tous les meilleures chances d'une réussite dans ces premiers apprentissages ? Ne peut-elle pas aider tous les enfants à développer les habiletés sous-jacentes à ces futurs apprentissages ? En effet, ces habiletés sont généralement socialement discriminatrices. Des recherches ont pu démontrer que les enfants qui se montraient les plus compétents dans ces habiletés appartiennent plutôt à des milieux favorisés, et que ce sont ces mêmes enfants qui réussissent mieux dans les premiers apprentissages de la lecture et de l'écriture.

Contrairement au langage oral, « naturellement » employé pour communiquer dès la toute petite enfance, la nécessité du langage écrit n'émerge pas forcément de la vie quotidienne. Le langage écrit se caractérise également par l'abstraction de la situation dans laquelle il est utilisé. En effet, l'interlocuteur est généralement absent : il est imaginaire ou figuré. « *L'écolier qui aborde l'apprentissage de l'écriture non seulement ne ressent pas le besoin de cette nouvelle fonction verbale, mais n'a encore qu'une idée extrêmement vague de sa nécessité en général.* » (Vygotski, p.261¹). En début de scolarité, les élèves vont ainsi être amenés à comprendre à quoi cela sert mais aussi comment cela fonctionne.

À quoi cela sert ?

Les élèves vont devoir découvrir les fonctions de l'écrit. Quels sont les différents types d'écrit ? A quoi servent-ils ? A quoi cela sert-il de savoir lire ? A quoi cela sert-il de savoir écrire ? Cette découverte est essentielle pour que les élèves puissent donner du sens à ces activités que sont la lecture et l'écriture. En effet, quand un enfant apprend à parler, il se rend bien compte, et ce très concrètement, de ce à quoi cela peut bien lui servir. En ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, qui suppose un effort soutenu, l'élève doit découvrir les enjeux individuels et sociaux de cette activité. Les fonctions de l'écrit sont diverses (informative, imaginative, communicative, ré-

gularatrice...) et ne sont pas toutes immédiatement visibles. Chaque fonction privilégie un type de support, un type de mise en page, un champ sémantique déterminé, etc.

Comment cela fonctionne ? Il s'agit de la découverte des règles de codage du système d'écriture : comprendre le principe alphabétique et maîtriser le code, c'est-à-dire la correspondance entre graphème (une ou plusieurs lettres) et phonème (le son). Un phonème est la plus petite unité sonore qui permet des distinctions sémantiques. Un même phonème peut être représenté de plusieurs façons. Dans le mot «sol», il y a trois phonèmes : [s], [o] et [l]. Aucun n'est décomposable en unités plus petites. De plus, ces phonèmes sont distinctifs, ils s'opposent à d'autres sons et permettent une distinction avec d'autres mots : exemple : le mot «vol» se distingue du mot «sol» par le premier phonème. Le mot «chat», quant à lui, comporte deux phonèmes ([f] et [a]), mais chaque phonème se traduit, à l'écrit, par deux lettres. En outre, un même phonème peut être représenté de plusieurs façons. Le phonème [O] se traduit, entre autres, par o comme dans *chocolat*, ot comme dans *lot*, au comme dans *chaud*, par eau dans *sceau* et ôt dans *tôt*.

En ce qui concerne le «À quoi cela sert ?», dès l'entrée à l'école maternelle, l'enseignante peut, petit à petit, faire découvrir ces différentes fonctions de l'écrit. Cela commence par la lecture régulière d'histoires, d'affiches publicitaires, d'invitations, d'informations, ou encore l'utilisation du calendrier. En troisième année maternelle, cette sensibilisation sera de plus en plus intensifiée. Il s'agit d'un ensemble d'activités que l'on observe très régulièrement dans les classes maternelles. Je voudrais rappeler leur importance et leurs enjeux. C'est non seulement la question de «l'envie» de lire, de la prise de conscience de l'omniprésence de l'écrit dans notre environnement qui se joue, mais aussi celle de la compréhension des textes écrits. Le développement d'habiletés liées à la compréhension du langage oral participe à la compréhension du langage écrit. Mais il n'est pas suffisant. Un travail spécifique à la compréhension du langage écrit devra être effectué.

Le langage oral et le langage écrit sont deux systèmes qui fonctionnent sur un ensemble de conventions communes : des sons de base pour fabriquer des mots, l'utilisation de ces mots pour nommer des objets, personnages, qualités, actions, et l'utilisation de formes d'organisation syntaxiques qui permettent de dire qui fait (ou qui est) quoi, où, quand, comment... Certaines structures syntaxiques et

morphologiques peuvent être spécifiques à l'oral ou à l'écrit, certains mots seront plus facilement utilisés à l'écrit. Mais au-delà de ces caractéristiques plutôt ponctuelles qui différencient langage oral et langage écrit se profilent des différences plus fondamentales. La compréhension du langage parlé et la compréhension du langage écrit recouvrent un ensemble d'habiletés communes seulement si l'on considère un certain type de langage parlé.

Langage des faits/langage du récit

Bresson (1970²) établit un lien entre des difficultés dans l'acquisition de la lecture et un appauvrissement des échanges verbaux autour de l'enfant. Cependant, pour lui, cet appauvrissement ne concernerait pas tant le langage de la communication ou de l'information, mais plutôt des formes de langage plus gratuites, principalement la langue du récit. Ces travaux s'appuient sur l'existence de deux formes opposées du langage que les linguistes ont mises en évidence. La première forme est la langue des actes ou factuelle qui accompagne une situation vécue ou connue par les locuteurs. L'autre forme est la langue du récit ou du raconté. La première forme ne peut être transcrite dans la mesure où une partie du sens, qui est prise en charge par la situation, échappe au discours. Par contre, la seconde forme est entièrement transcribable parce que tout le sens est énoncé dans le discours. Dans cette deuxième forme, on dit ce qu'on veut que les correspondants comprennent en se mettant à leur place. Il faut expliciter ce qui, habituellement, va sans dire en communication directe. Ainsi, comprendre le langage écrit implique des habiletés proches de celles qui permettent de comprendre la langue du récit ou du raconté. L'élève se doit de devenir moins dépendant du contexte situationnel immédiat dans la compréhension du langage. Il semble donc essentiel de lui proposer le jeu avec les deux formes opposées du langage. L'école maternelle a un rôle à jouer à ce niveau. Il ne s'agit donc pas seulement d'enrichir le vocabulaire et la syntaxe.



“ C’est non seulement la question de « l’envie » de lire, de la prise de conscience de l’omniprésence de l’écrit dans notre environnement qui se joue, mais aussi celle de la compréhension des textes écrits. ”

En ce qui concerne le « comment cela fonctionne ? », pour apprendre à lire et à écrire, l’enfant va devoir faire, dans le cas de la lecture, la correspondance entre des graphèmes (lettre ou groupe de lettres) et des phonèmes et, dans le cas de l’écriture, des correspondances entre des phonèmes et des graphèmes. Un aller retour incessant entre l’oral (par l’intermédiaire des phonèmes) et l’écrit (ou le visuel par l’intermédiaire des graphèmes) devra s’instaurer. Pour nous adulte, il est évident que la parole est composée de syllabes, que chaque syllabe est composée de plusieurs sons successifs appelés phonèmes. Ainsi, nous sommes capables d’identifier la présence d’un phonème dans une suite de mots indépendamment de sa position, de son contexte ou de son orthographe. Nous percevons le même phonème [k] dans une série d’expressions comme « car », « qui », « choeur », « roc » ou « cirque ». Mais pour les jeunes enfants, les sons de la parole constituent un flux continu. Les phonèmes ne sont pas perçus comme des segments discontinus du courant acoustique. Ils entendent un flux dont ils comprennent la signification, mais dont ils ne perçoivent pas le

découpage en phonèmes comme nous, adultes, le percevons.

La conscience métalinguistique

L’apprenti lecteur va devoir prendre conscience de l’existence des mots, des syllabes et puis des phonèmes. Cela s’appelle la conscience métalinguistique (voire métaphonologique quand cela se situe au niveau des phonèmes). Des études ont montré que les enfants prennent d’abord conscience de la découpe de la parole en mots et en syllabes. La conscience métaphonologique est plus tardive et commence juste à apparaître, partiellement, en troisième année maternelle. Des recherches ont également montré que cette conscience métaphonologique est indispensable pour apprendre à lire. L’école maternelle a là aussi très certainement un rôle à jouer. Elle peut également proposer une première sensibilisation au principe alphabétique. Par exemple, amener les enfants à prendre conscience que le choix des lettres pour écrire un mot n’est pas arbitraire, que l’ordre des lettres et leur nombre sont importants.

Les enseignants de maternel se sentent parfois démunis devant l’organisation d’activités exerçant ces habilités, c’est-à-dire la conscience métalinguistique et la sensibilisation au principe alphabétique. Dans le cadre d’une recherche³ que j’ai menée en 2006 avec Sylvie Van Lint et Bernard Rey, nous avons construit un outil s’adressant aux enseignants qui aborde une série de thèmes autour de la question de l’entrée dans l’écrit et ce, sous forme de fiches pratiques proposant, d’une part, des activités de la vie quotidienne et, d’autre part, divers petits jeux à faire avec les enfants afin de les aider à entrer dans la culture de l’écrit, tant au niveau du « Comment cela fonctionne ? », que du « À quoi cela sert ? ». ■

1. Vygotski, *Pensée et langage* (1934), traduction française de Françoise Sève, Paris, Editions sociales, 1985.
2. Bresson, F. (1970), « Langage oral, langage écrit », in *La dyslexie en question*, documents A.C.C.E.S., A. Colin, Paris.
3. Caffieaux Ch., Van Lint S., Rey B. (2006), *Elaboration d’un outil d’accompagnement aux pratiques de classe des enseignants du préscolaire. Quelques pistes pour la réduction des inégalités de réussite des élèves dans le domaine de la langue écrite*. Rapport final de recherche subventionnée par la Communauté française de Belgique. Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Recherche en éducation n° 111/04. Téléchargeable sur le site : www.enseignement.be

Sources

- Baye, A., Fagnant, A., Hindryckx, G., Lafontaine, D., Matoul, A., Quittre, V. (2009). *Les compétences des jeunes de 15 ans en Communauté française en sciences, en mathématiques et en lecture. Résultats de l’enquête PISA 2006*. Université de Liège : Cahiers des Sciences de l’Éducation, 29-30, 245 pages.
- Lafontaine, A. (2009). *PIRLS – Progress in International Reading Literacy Study. Rapport final*. Liège : Université de Liège, aSPe. Document inédit.
- Lafontaine, D. et Blondin, C. (2004). *Regards sur les acquis des élèves en Communauté française Apports des enquêtes de l’I.E.A, de PISA et des évaluations externes*. Bruxelles : De Boeck.
- Lafontaine, D., & Simon, M. (2009). L’évaluation des systèmes éducatifs. *Mesure et évaluation en éducation*, 31,3, 95-125.
- Lafontaine, D., Soussi, A., & Niddegger, C. (2009). Évaluations internationales et épreuves nationales : tensions et utilité pour les pratiques de classes. In L. Mottier-Lopez et M. Crahay (Eds), *Évaluations en tension*. Bruxelles : De Boeck. 61-81.
- Lafontaine, D., & Dierendonck, C. (2008). Comment les évaluations externes des acquis des élèves sont-elles perçues par les enseignants en Communauté française de Belgique et en Suisse romande ? In L. Mottier Lopez, Y.-E. Dizerens, G. Marcoux & A. Perréard Vité (Éds.). *Entre la régulation des apprentissages et le pilotage des systèmes : évaluations en tension. Actes du 20^e colloque de l’ADMEE-Europe*, Université de Genève.
- OCDE (2001). *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000. Enseignement et compétences*. Paris : OCDE.
- OCDE (2004). *Apprendre aujourd’hui, réussir demain. Premiers résultats de PISA 2003*. Paris : OCDE.
- OCDE (2007). *Les compétences en sciences, un atout pour réussir. Volume 1 : Analyse des résultats*. Paris : OCDE.

L'intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques

Les apports du décret du 9 février 2009 en Communauté française

Selon l'Unesco, l'intégration est un processus sans fin dans lequel les enfants et les adultes handicapés ou malades ont la possibilité de participer pleinement à toutes les activités de la communauté mises à la disposition de ceux qui n'ont pas de handicap. C'est une des raisons pour laquelle l'enseignement spécialisé a été créé, son objectif étant de permettre à l'enfant handicapé de suivre une scolarité qui lui offrirait des réponses à ses besoins et qui lui permettrait de s'insérer au mieux au sein de la société, et cela également une fois à l'âge adulte.

Néanmoins, aujourd'hui encore, pour beaucoup de parents, l'inscription de leur enfant au sein d'une école qui dispense un enseignement spécialisé est souvent une étape douloureuse, car ils ont le sentiment que la société exclut les enfants à besoins spécifiques d'une scolarité dite normale.

De plus, trouver une école s'avère souvent être un véritable parcours du combattant pour ces parents. En effet, ils ne trouvent pas toujours une école adaptée aux besoins de leur enfant au sein de leur commune,

et ils se voient alors contraints de l'inscrire dans des établissements qui se situent parfois à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile.

Et même si il existe un système de transport, les trajets sont souvent trop longs pour les enfants qui se voient, dans certains cas, quotidiennement obligés de passer plusieurs heures dans le bus.

L'objectif de l'enseignement intégré, en plus de répondre aux besoins particuliers des enfants et des adolescents à besoins spécifiques (les spécialistes pré-

fèrent aujourd'hui parler de besoins spécifiques plutôt que de situation de handicap) sans pour autant les obliger à ne pas fréquenter l'enseignement ordinaire, est également de leur permettre, comme cela est le cas pour beaucoup d'autres enfants, de pouvoir suivre une scolarité dans un établissement qui se trouve à proximité de leur domicile et qui réponde à leurs besoins, mais aussi de pouvoir disposer d'un peu de temps libre qui leur permette d'avoir des activités comme tous les enfants de leur âge.



En mai 2004, un accord de coopération en matière de soutien à l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap était signé entre la Commission communautaire française et la Communauté française.

Ce 9 février 2009, le gouvernement conjoint Région Wallonne-Communauté française a pris des mesures pour favoriser la scolarité des enfants et adolescents handicapés.

Ces mesures ont pour missions de permettre à l'enseignement ordinaire et à l'enseignement spécialisé de se rapprocher et de bénéficier des moyens pour collaborer, et pour ainsi permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques au sein de mêmes établissements scolaires.

Un accompagnement pluridisciplinaire

Jusqu'à cette date de février 2009, l'intégration d'un enfant handicapé dans l'enseignement ordinaire n'était possible que si l'enfant fréquentait l'enseignement primaire spécialisé de type 4 (troubles moteurs), de type 6 (déficience visuelle) ou de type

7 (déficience auditive) ou encore l'enseignement secondaire spécialisé de formes 3 et 4. Les autres types d'enseignement spécialisé, quant à eux, devaient faire l'objet d'une dérogation.

Cependant, il existait déjà, au sein de certains établissements ordinaires, une forme d'intégration. Soit on retrouve au sein même de l'école des classes d'enseignement spécialisé, ou alors un certain nombre d'élèves handicapés se trouvent dans des classes d'enseignement ordinaire

Or, ces formes d'intégration ne relèvent que de la bonne volonté de certains établissements ainsi que des parents d'élèves qui se battent quotidiennement pour que leur enfant puisse avoir les mêmes chances que les autres enfants. Cette forme d'intégration n'était que très peu, voire pas du tout, soutenue par le gouvernement.

Depuis février 2009, le décret portant sur les dispositions en matière d'enseignement spécialisé et d'accueil de l'enfant et de l'adolescent à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire prévoit de reconnaître, d'aider,

de soutenir et d'organiser l'intégration scolaire. Les établissements scolaires ordinaires et spécialisés se verront rapprochés de manière à favoriser cette intégration.

En effet, ce décret impose à tous les établissements scolaires ordinaires d'inscrire dans leur projet d'école la volonté d'intégrer les enfants à besoins spécifiques.

Les établissements scolaires qui intégreront des enfants handicapés se verront aidés et soutenus tout au long de ce processus d'intégration. De plus, les autres élèves pourront eux aussi bénéficier du même accompagnement pluridisciplinaire que celui mis à disposition des enfants en situation de handicap qui fréquentent l'enseignement ordinaire.

Un des grands changements avec ce décret de février 2009, vient du fait que l'enfant n'est plus obligé de passer trois mois dans l'enseignement spécialisé comme cela était le cas avant. En effet, il pourra directement fréquenter l'enseignement ordinaire en ayant un suivi à la fois du centre PMS ordinaire et du centre PMS spécialisé.

Intégrer aussi les parents

La réussite de ce projet d'intégration repose sur une collaboration certaine entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire.

Il ne faut pas non plus oublier les parents. Ceux-ci sont les seuls à pouvoir décider si oui ou non ils acceptent que leur enfant fréquente l'enseignement ordinaire. C'est pourquoi il faut également les intégrer dans le projet personnel de l'enfant réalisé à la fois avec les différents enseignants, le centre PMS ordinaire et le centre PMS spécialisé. Il faut qu'ils puissent avoir connaissance de ce qui est mis en place pour permettre à leur enfant de grandir le plus normalement possible en répondant à ses besoins.

Avec ce nouveau décret, les parents dont l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé de types 1, 2, 3, 5, 8 ne se verront plus dans l'obligation de faire une demande de dérogation pour permettre l'intégration permanente de leur enfant dans l'enseignement ordinaire.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'intégration dans l'enseignement ordinaire n'est pas forcément possible pour tous les enfants présentant un handicap. L'objectif de l'intégration scolaire est que tous les enfants acquièrent le plus d'apprentissages possibles en fonction de leur capacités et non pas qu'ils finissent tous avec les mêmes compétences.

De plus, certains enfants ont des besoins tellement spécifiques qu'il ne leur est pas possible de fréquenter un enseignement autre que l'enseignement spécialisé, l'enseignement ordinaire n'étant pas en mesure de répondre à leurs besoins.

D'autres enfants pourront, quant à eux, fréquenter l'enseignement ordinaire mais cela de manière partielle.

Le projet d'intégration dans l'enseignement ordinaire est un projet qui doit être propre à chaque enfant et s'adapter à ses besoins et ses attentes.

“

L'objectif de l'intégration scolaire est que tous les enfants acquièrent le plus d'apprentissages possibles en fonction de leur capacités et non pas qu'ils finissent tous avec les mêmes compétences. ”

C'est pourquoi il existe quatre types d'intégration pour un enfant handicapé dans l'enseignement ordinaire :

- l'intégration permanente totale : cela signifie que l'enfant fréquente l'enseignement ordinaire pour y suivre tous les cours mais qu'il bénéficie d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé;
- l'intégration permanente partielle : dans ce cas là, l'enfant est inscrit dans l'enseignement spécialisé, mais il suit certains cours dans l'enseignement ordinaire pendant toute l'année scolaire. Il peut également bénéficier d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé;
- l'intégration temporaire totale : avec ce type d'intégration, l'enfant est inscrit dans l'enseignement spécialisé, mais il fréquente tous les cours de l'enseignement ordinaire, soit toute l'année scolaire, soit une partie;
- l'intégration temporaire partielle : l'élève inscrit dans l'enseignement spécialisé fréquente une partie des cours dans l'enseignement ordinaire et cela durant une partie de l'année scolaire.

Une connaissance mutuelle

Pour permettre ces quatre formes d'intégration, il nous paraît important qu'il existe une réelle collaboration entre les enseignants de l'enseignement ordinaire et ceux qui dispensent l'enseignement spécialisé. Pour un meilleur résultat avec les enfants, ils doivent pouvoir échanger, collaborer et donc avoir des contacts réguliers.

C'est entre autres pour cette raison que le décret de 2009 stipule qu'à la fois le CPMS ordinaire et le CPMS spécialisé pourront comptabiliser l'élève handicapé.

Pour assurer le bon fonctionnement du décret, dont l'objectif principal est de permettre à tout enfant handicapé de jouir de la scolarité la plus adaptée à ses besoins, des surveillants-éducateurs seront mis à la disposition des écoles, tant dans le fondamental que dans le secondaire. En tant qu'association défendant les personnes handicapées dont les enfants handicapés et leurs familles, nous nous réjouissons de toutes ses démarches car ses moyens mis à disposition des écoles sont valables tant pour les enfants handicapés que pour les autres enfants qui n'ont pas de handicap.

Il est également important que les enfants qui suivent l'enseignement ordinaire et qui vont accueillir au sein de leur classe un enfant handicapé aient connaissance de la différence de leur compagnon de classe. Il faudra donc prendre le temps de discuter avec eux du handicap et leur expliquer quels sont les besoins de l'élève handicapé.

Selon certaines études réalisées, il est démontré que les enfants handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire font autant, voire parfois plus, de progrès que s'ils étaient inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Ces progrès sont surtout visibles au niveau de l'acquisition du langage, du développement social et de la motricité. Bien entendu, il faut, pour arriver à ces progrès, que l'on autorise l'enfant à participer à toutes les interactions so-

ciales qui ont lieu au sein de la classe et de l'école.

De plus, si l'on ne permet pas cette pleine intégration, il y a un risque que le handicap de l'enfant s'aggrave. C'est d'ailleurs pour que l'intégration soit la plus bénéfique possible que le décret prévoit une simplification de la procédure d'intégration. De cette manière, les équipes pluridisciplinaires pourront passer plus de temps avec les enfants.

Tolérance, solidarité...

Une des missions principales de l'école est d'éduquer tous les enfants sans discriminations en s'adaptant à leurs besoins.

Aujourd'hui encore, la personne handicapée et notamment les enfants handicapés sont exclus de la société, et cela dans bien des domaines. L'enseignement nous semble être un facteur de cette exclusion.

En tant qu'Association défendant le droit des personnes handicapées nous ne pouvons que nous réjouir du décret portant sur les dispositions en matière d'enseignement spécia-

lisé et d'accueil de l'enfant et de l'adolescent à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire voté en février 2009 qui vise à tout mettre en œuvre pour éviter cette exclusion.

Celui-ci tend à diminuer le fossé qui existe actuellement entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé. Il a pour objectif de permettre à tout enfant dit à besoin spécifique, ou en situation de handicap, de fréquenter l'enseignement ordinaire.

Pour conclure, il nous semble, en tant qu'association défendant le droit des personnes handicapées, que l'enseignement intégré, s'il est bénéfique pour les enfants handicapés, l'est également pour tous les autres enfants.

En effet, le fait d'accueillir un ou plusieurs enfants handicapés au sein d'une classe, a également des répercussions positives sur les autres élèves. Ainsi, cette intégration, si elle se fait dès le plus jeune âge, permet de développer le sens de la solidarité, de sensibiliser à la différence, ce qui permet une meilleure compréhension ainsi que la démystification du handicap et de la maladie. Quant à l'en-

fant handicapé, cette intégration lui permettra, dans certaines situations, de devenir autonome plus rapidement et d'acquérir certaines capacités auxquelles il ne serait peut-être jamais arrivé s'il n'avait fréquenté que l'enseignement spécialisé. ■

Sources

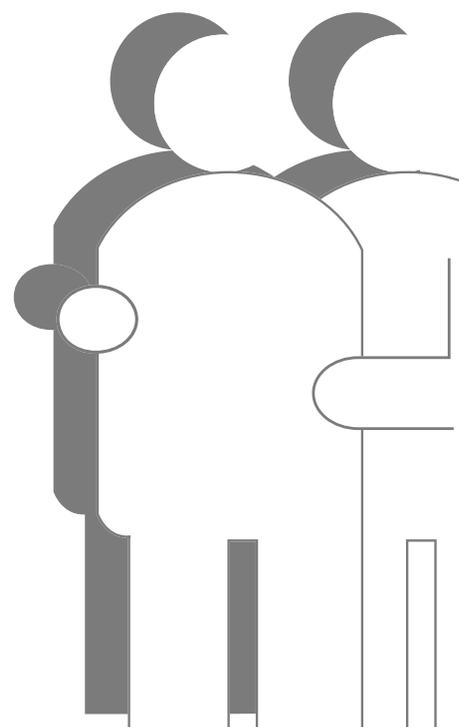
- Fondation Roi Baudoin, « *Réflexions sur l'intégration* ».
- « *Le livre blanc : accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école* », La Ligue des droits de l'enfant.

L'ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée

Responsable A.S.P.H. : **Gisèle Marlière**, secrétaire nationale de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée, reconnue comme service de l'éducation permanente de la Communauté française, est une asbl au sein des Mutualités Socialistes, représentant et défendant plus de 50.000 personnes handicapées, malades, invalides quels que soient leur handicap, leur âge, leur appartenance philosophique ou mutuelliste. Elle promeut auprès des personnes handicapées, invalides ou atteintes de maladies graves ou chroniques, des actions d'informations, d'éducation et de prévention, tant dans le domaine du handicap, de la santé, de la défense de leurs droits, que de la lutte contre les discriminations.

- **Cellule législations spécifiques aux handicaps**: analyses spécialisées, critiques et propositions...
 - **Handy droit**: défense des affiliés en matière d'allocation aux personnes handicapées, d'allocation familiales majorées, de reconnaissances médicales pour avantages sociaux et d'interventions des fonds communautaires.
 - **Handy protection**: conseil en matière de protection des revenus, des biens et de la personne.
 - **Handy protection-avenir**: aide à la préparation de l'avenir lorsque les parents ne seront plus là, en prévoyant une démarche de vigilance dans le cadre des droits de la personne handicapée.
 - **Cellule anti-discrimination**: informations, médiations...
 - **Handylogue**: bimestriel d'informations.
 - **Analyses et études** sur des thématiques spécifiques.
 - **Campagnes de sensibilisation**: « Semaine de la personne handicapée », « Toi, moi, nous... Tous égaux », animations...
 - **Citoyenneté active**: Label Handycity®, Charte Communale d'intégration, Plateformes communales...
 - **Expertises en accessibilité**: sur le terrain, à la demande de tout organe public, collectif...
 - **Ethique**: affectivité/sexualité, diagnostics prénataux...
- Informations et contacts:**
www.asph.be/Asph



Faire avancer les droits des femmes migrantes!

Ce dossier s'adresse d'abord à celles et ceux pour qui la question des droits humains reste, de façon constante, au devant de la condition des femmes. Plus encore en ce qui concerne celles qui ont entamé, par choix de vie ou par l'attraction des potentialités de vie (mariage, subsistance de la famille au pays), un *parcours migratoire* modifiant de façon importante leur mode de vie. Les femmes actives dans les quartiers populaires multiculturels bruxellois où nous développons nos activités depuis une vingtaine d'années sont pleines de ressources. Elles aspirent à *se développer* et *se solidariser* avec les autres, même lorsque le contrôle social, souvent très présent, les bride. Les projets de nos animatrices reposent sur la conviction que, en allant à la rencontre de ces femmes là où elles sont, avec leurs questions, leurs envies et leurs rêves, nous pouvons agir sur des mécanismes qui relèvent de *l'amélioration de la cohésion sociale* d'une part, mais aussi, de façon totalement complémentaire, de *l'amélioration de la condition des femmes en termes de droits humains*, d'autre part.

Ce dossier tire donc sa motivation d'un **projet de terrain**, étalé sur deux années et centré précisément sur l'amélioration de la connaissance des droits ainsi que sur l'accès à ceux-ci pour ces femmes. Une série de **rencontres-débats** ont donc été conduites dans quatre communes où nous sommes actifs:



Molenbeek, Saint-Gilles, Jette et Anderlecht. Les problématiques abordées furent: *le partage des responsabilités éducatives au sein du couple, le choix de vie face à la perspective du mariage pour les (jeunes) femmes, enfin, la possibilité de faire leurs choix amoureux et relationnels pour les (jeunes) femmes également*. Vous trouverez, pour illustrer ce projet, le compte-rendu de la séance menée à Jette à propos «des choix face à la perspective du mariage», assorti du texte reprenant l'intervention de l'échevine de l'Égalité des chances, Mme Vandevivere.

De cette expérience fort positive, humainement et émotionnellement intense, nous ne retirons pas de grandes ou de nouvelles vérités, mais le sentiment – où le doute garde une place – que des avancées sont possibles, à partir des vécus et attentes des premières concernées.

Une série de partenaires ont accepté de s'y impliquer. Ils ont évidemment contribué à cette réflexion, que ce soit lors de la préparation des rencontres, dans les *débriefings* d'évaluation ou, comme ici, dans la publication que vous avez sous les yeux. Nous tenons à présent à remercier très chaleureusement les actrices associatives, les échevines, les femmes de nos quartiers et, bien sûr, toute l'équipe du secteur Interculturel de la Ligue, elles qui ont donné vie et saveur à cette aventure. Une aventure, prenez-en note, déjà relancée pour 2010-2011! Merci à toutes! ■

Être actrices de leur émancipation

Compte-rendu du débat du 25 mars 2010 à Jette

La rencontre-débat du 25 mars avait pour **but** de libérer la parole de femmes sur la question du mariage et de les informer sur les violences faites aux femmes dans le cadre du mariage et sur leurs droits face à ces violences. Une trentaine de femmes et jeunes femmes étaient présentes. Ces dernières venaient d'une école secondaire située sur le territoire jettois.

La séance a débuté par trois interventions.

D'abord, celle de Claire Vandevivere, Officière de l'Etat Civil et Echevine de l'Egalité des chances. L'Echevine a d'abord insisté sur les **conditions légales** du mariage. En tant qu'Officière de l'Etat civil, elle doit en effet s'assurer que ces conditions sont remplies. Elle a ainsi insisté sur le *libre consentement* et la *volonté de communauté de vie durable*, puisque ce sont les prérequis incontournables du mariage; ceux-ci sont parfois difficiles à vérifier. Elle a ensuite achevé son propos en parlant de la *diversité* des mariages rencontrés lors de sa carrière (voir le texte complet de son intervention).

Travailleuse à la Maison d'accueil « Montfort », Marina de Henain est intervenue à propos de son rôle d'accueil et de soutien auprès de femmes rencontrant des situations de violence conjugale. Elle a présenté trois *témoignages* très durs de femmes

d'horizons divers qui ont vécu une violence sociale, physique et mentale. Elle a expliqué que tous ces témoignages avaient en commun la souffrance. Elle a également évoqué les **limites** des structures qui assurent une protection physique au bénéfice des femmes. De même, ces structures ne peuvent pas toujours intervenir sur les questions relevant du statut et du *titre de séjour* en ce qui concerne, par exemple, les femmes venues par regroupement familial qui sont victimes de violences.

Maria Miguel Sierra, directrice de la Voix des Femmes, a insisté sur le rôle que les femmes doivent avoir dans leur *propre émancipation*. Elles doivent en être les **actrices**, les associations ne peuvent les aider que si elles, en tant qu'individu, font le premier pas. Les mariages arrangés et forcés sont une réalité, mais les associations ne peuvent agir et les aider que si les victimes prennent la parole. C'est éga-

lement aux enfants d'expliquer à leurs parents pourquoi ils ne sont pas d'accord avec un mariage. Maria Miguel Sierra a ensuite donné quelques **conseils**: « si vous partez en vacances dans le pays, faites des photocopies de votre passeport, informez votre entourage si vous craignez d'être marié au pays contre votre gré et faites des certificats médicaux en cas de violence. »

Sujets abordés en sous-groupes

Lors de cette rencontre-débat, trois sous-groupes ont été mis en place. Ils étaient animés par Maria, Claire Vandevivere et Aurélie (Vie Féminine), le dernier par Marina et Mélanie (Ligue de l'Enseignement). Dans les sous-groupes, il a été important de dépasser le silence concernant les mariages forcés et arrangés. Pour beaucoup de femmes, les mariages arrangés ou forcés n'existent pas. Mais lorsqu'on creuse un peu, on se

rend compte que même si les mariages ne sont pas forcés, un certain nombre de restrictions font qu'ils sont, au minimum, orientés en termes de religion attendue chez le conjoint ou la conjointe, par exemple.

L'intervention de femmes qui ont vécu des mariages forcés ou arrangés et qui en parlent ouvertement a été un moteur pour casser ce silence dans les groupes. Ainsi, de nombreux thèmes ont été abordés : la virginité, la nationalité du conjoint, sa religion, etc. Les discussions étaient structurées entre les jeunes femmes et les femmes mariées qui, pour certaines, avaient l'âge d'être les mères des premières. Les échanges ont dans l'ensemble été riches. On notait une forte différence entre ce que les filles souhaitent pour elles-mêmes et leur mariage et ce que les mères en conçoivent. La vision du mariage est différente selon les générations : les plus jeunes donnent une place beaucoup plus importante à l'amour que leurs aînées qui semblent se contenter d'un « mari gentil ».

Pourtant, sur certains sujets, les discussions ont été dans le même sens : la *virginité* avant le mariage, la *religion* du conjoint, le fait que le *divorce* doit être utilisé avec précaution restent des éléments importants. Si, au premier abord, les adolescentes (particulièrement) parlent de **liberté de choix** du conjoint, du fait que l'opinion de l'entourage n'est pas importante, on note, ensuite, lorsque la discussion va plus loin, que le poids de la **pression sociale** se fait sentir. Par exemple, les jeunes femmes parlent de la nécessité d'être vierges au mariage, non par conviction religieuse mais parce que, si elles ne le sont pas, les hommes ne voudront plus se marier avec elles. La virginité au mariage ne paraît donc plus une conviction mais une forme de « protection » face aux règles sociales.

L'**âge** du mariage a aussi été abordé. Les femmes ont été mariées tôt, c'est-à-dire à 15 voire 13 ans parfois. Toutes ont estimé que c'était « trop jeune » et les mères des sous-groupes disent ne pas souhaiter des mariages à un âge si précoce pour leurs filles.

La taille des groupes a permis à certaines femmes de s'exprimer sur les **souffrances** qu'elles rencontrent dans leur mariage et, comme l'une d'elles l'a dit, « de déposer ce qu'elle avait sur le cœur depuis longtemps ». Elle a permis aussi de distiller des informa-



tions aux femmes sur leurs **droits** avant, pendant et après le mariage : une liste d'adresses utiles et des documents d'informations sur ces sujets ont été distribués.

En fin de rencontre, une **évaluation** a été tenue. Les femmes se sont, en grande majorité, exprimé positivement. Les jeunes filles, pour la plupart, ont manifesté leur satisfaction d'être informées sur ces questions et ont exprimé l'envie de continuer à réfléchir, l'une d'entre elles a même parlé d'aveuglement... Pour les femmes, le bilan était aussi très positif, il était plus du domaine de la prise de parole concernant le mariage que de celui de la prise de conscience comme pour les jeunes filles. ■

Comment ouvrir les esprits sans les fermer

Des rencontres-débats à Molenbeek

Animatrices au secteur Interculturel de la Ligue de l'Enseignement depuis plusieurs années, nous travaillons toutes deux dans trois écoles communales de Molenbeek lorsque l'idée de travailler autour des droits des femmes a germé dans nos têtes. Au quotidien, nous rencontrons et discutons avec des femmes, mères d'élèves de ces écoles. Une relation plus forte se tisse parfois et ces femmes sentent le besoin de se confier à nous.

C'est dans ce contexte que nous avons pris conscience de l'existence de multiples entraves à la liberté des femmes de Molenbeek: violences physiques, obligation de (ou pressions pour) se conformer à certains codes vestimentaires, suivre la voie du mariage et de la maternité, difficulté ou impossibilité de choisir ou de refuser une grossesse, de choisir son époux, de divorcer, de se déplacer librement dans l'espace public, de terminer ou de reprendre des études à l'âge adulte, de travailler pour certaines.

Ces entraves sont généralement posées par les époux, les pères ou la famille au sens large, parfois aussi par le quartier. Beaucoup de femmes se plaignent en effet du contrôle social très fort qui existe dans la commune. Ces restrictions trouvent leur origine dans la religion (souvent musulmane), ou en tout cas dans l'interprétation qui en est faite, mais aussi dans le poids des

traditions, de la culture d'origine ainsi que dans un mode d'organisation « tribal » de la communauté (pensons, par exemple, à l'importance de l'honneur de la famille élargie, aux mariages entre membres d'une même famille, d'un même village d'origine ...).

Sensibiliser aux droits fondamentaux

Nous avons estimé que, face à la violation de certains droits fondamentaux et à ces violences, nous ne pouvions adopter une attitude complaisante et qu'au contraire, nous devons nous positionner clairement en faveur des droits de l'homme, en l'occurrence des *droits de la femme*. Nous considérons qu'il s'agissait là de notre devoir de travailleuses sociales dans un État qui érige le respect des droits de l'homme en norme depuis des décennies.

Notre objectif était donc de sensibiliser les femmes quant à

leurs droits, de les informer, et de leur permettre de s'exprimer et de débattre à propos des limitations et contraintes, ainsi qu'à propos de certaines formes de violence dont elles ont été ou dont elles étaient éventuellement victimes. Nous voulions également sensibiliser et conscientiser les travailleurs sociaux de Molenbeek sur la problématique des violences faites aux femmes.

S'est alors posée la question du *comment*. Comment dire sans stigmatiser? Comment sensibiliser sans heurter les valeurs et les opinions? Comment dénoncer sans agresser et comment trouver les mots justes? Autrement dit: *comment ouvrir les esprits sans les fermer?*

La formule que nous avons adoptée lors des trois premiers événements que nous avons organisés fut une *matinée-débat à thème* à laquelle étaient invitées les mamans des écoles où nous travaillons, ainsi que les tra-

“ Nous avons pris conscience de l'existence de multiples entraves à la liberté des femmes de Molenbeek : violences physiques, obligation de (ou pressions pour) se conformer à certains codes vestimentaires, suivre la voie du mariage et de la maternité... ”

vailleurs sociaux de Molenbeek avec leurs groupes. Nous avons généralement projeté au préalable un (petit) film documentaire, puis laissé la parole à deux ou trois intervenantes, avant de la donner à la salle. Les thèmes abordés furent les suivants :

- les droits des femmes en général et les violences faites aux femmes ;
- les droits des femmes dans le mariage ;
- l'égalité hommes-femmes dans les responsabilités éducatives.

Au cours de ces rencontres, entre 10 et 60 personnes ont participé. Deux associations ont répondu à notre appel, malgré les nombreux courriels que nous avons envoyés.

Un « déficit de liberté »

Lors de chaque rencontre, nous avons recoté des témoignages ou observé des attitudes, parfois très touchants, qui ont été dans le sens de notre constat de départ, à savoir qu'il y avait un « déficit de liberté » dans le vécu de ces femmes. Néanmoins, nous avons parfois aussi remarqué une réaction de rejet face à certains discours des intervenants invités, probablement perçus comme stigmatisants, voire mensongers¹. Ceci a confirmé que nous devons vraiment aborder ces thèmes « avec des pincettes ».

Quoi qu'il en soit, et bien que nous n'ayons pas toujours eu de retour de toutes les participantes à ces rencontres sur ce qu'elles en avaient pensé, nous supposons que nous avons probablement fait réfléchir certaines d'entre elles sur leur propre histoire et leur cadre social, et que nous avons donc globalement atteint notre objectif. Du fait du nombre réduit d'associations et de travailleurs sociaux qui ont participé aux rencontres-débats, nous estimons ne pas avoir réellement atteint l'objectif de sensibiliser ces acteurs.

Cette formule en grand groupe, bien qu'intéressante à certains égards, nous est néanmoins apparue comme posant un pro-

blème : après le visionnage d'un film puis les interventions des intervenants, il restait généralement peu de temps à la salle pour s'exprimer, alors que c'était là notre but principal. C'est pourquoi, lors d'une dernière rencontre qui a eu lieu en juin 2010, nous avons réuni un plus petit groupe de femmes et, en nous basant sur de petits scénarios que nous leur avons lus, nous avons entamé avec elles une longue discussion sur la thématique des droits des femmes. Une de nos collègues, arabophone, s'est improvisée interprète pour l'occasion. Cette discussion nous a semblé plus riche que ce que nous avons entendu jusque-là. Nous avons eu le temps de discuter plus en profondeur et d'installer une relation de confiance avec les participantes dans un climat de convivialité, d'autant que l'obstacle de la langue était supprimé. Les femmes ont pu aussi discuter entre elles, se répondre, certaines conseillant d'autres, parlant de leur propre expérience sur les sujets.

Pour ces raisons, nous avons décidé, pour l'année scolaire en cours, de maintenir ces discussions en petits groupes, dans des endroits conviviaux, avec notre collègue arabophone et sans intervenantes extérieures. Le chemin est probablement long encore avant que les femmes de Molenbeek puissent vivre leur vie et leurs envies en toute liberté, mais nous y croyons et nous avons le temps ! ■

1. Nous faisons ici référence à l'intervention de Karima lors de la première rencontre (auteure du livre *Insoumise et dévoilée* et responsable d'une asbl du même nom qui aide les (jeunes) femmes victimes de mariages arrangés ou forcés) qui, par son témoignage personnel assez dur, a suscité la défiance de plusieurs femmes, celles-ci n'ayant par exemple pas cru le fait que, par punition dans sa famille, on lui ait cousu son voile à ses cheveux afin qu'elle ne puisse l'ôter.

Insoumise et dévoilée

Née dans une famille nombreuse maghrébine de Verviers, Karima est obligée de porter le voile à 9 ans. Brimée et maltraitée, elle devient l'esclave de sa famille avant d'être mariée de force à cause de l'influence d'une mosquée régie par des hommes aux convictions archaïques. Prix Condorcet-Aron 2008.

Karima est musulmane pratiquante. Au travers de l'Islam, elle a appris à connaître un Dieu d'amour et de pardon. Pourtant, c'est au nom de ce même Dieu qu'elle a été brimée, insultée, maltraitée une bonne partie de sa vie. Mais Karima a eu le courage et la force de s'en sortir. Malgré les menaces, elle veut témoigner. Sans jamais renier l'Islam ou sa famille, elle nous confie avec pudeur sa propre expérience, pour que plus jamais, sous le couvert de préceptes religieux, des filles, des mères, des femmes ne soient bafouées.

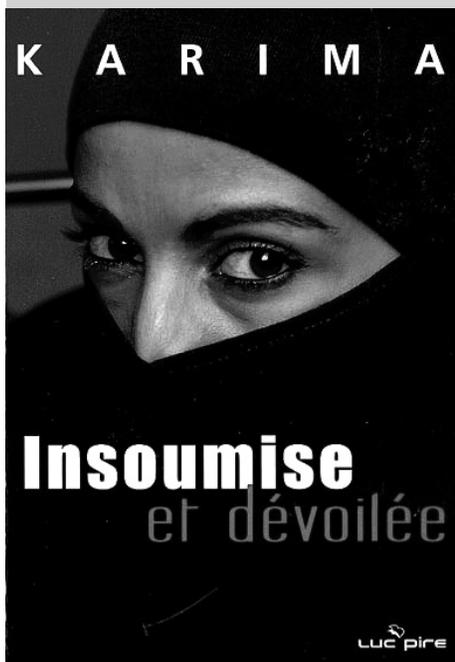
Insoumise et dévoilée

Karima

Préface Jean-François Istasse

L. Pire, Bruxelles

Parution : novembre 2008



Agnès Lalau, animatrice du secteur Interculturel

Mariage, entre rêve et destinée

Il y a deux ans, dans le cadre de cours de français que je donne à l'école du Canal à Bruxelles, j'ai réalisé, avec un groupe d'apprenantes, un projet sonore sur la difficulté de vivre à Bruxelles sans savoir ni lire ni écrire et en ne maîtrisant pas la langue française. J'ai travaillé en collaboration avec une autre animatrice. Ensemble, nous avons animé des séances d'enregistrement et réalisé un montage avec les témoignages recueillis.

L'expérience s'est avérée positive pour les apprenantes et nous avons alors décidé de poursuivre le projet, mais autour d'une autre thématique, celle des relations hommes-femmes et du mariage en particulier. Nous avons envie de confronter différents points de vue selon les cultures de chacune, mais aussi selon les histoires personnelles. Comment vit-on avant le mariage ? Et après ? Que représente le mariage ? Comment se passent les relations avec les hommes ? Avec les maris ?

Le profil des femmes fréquentant les cours de français est le suivant : elles mènent, pour la plupart, une vie de femmes au foyer, elles ont très peu l'occasion de sortir et la barrière de la langue représente un obstacle à la rencontre d'autres personnes. La majorité d'entre elles restent confinées chez elles. La participation aux cours représente un moment privilégié d'échange et d'expression. Lors de la réalisation du projet, les apprenantes étaient surtout d'origine marocaine, mais aussi libanaise, palestinienne, jordanienne et sénégalaise.

Pour recueillir la parole des femmes et en garder une trace, le meilleur support s'est révélé être l'enregistrement sonore. Il ne nécessitait pas que les femmes sachent lire et écrire, il était moins intimidant qu'une caméra et avait l'avantage de respecter un certain anonymat.

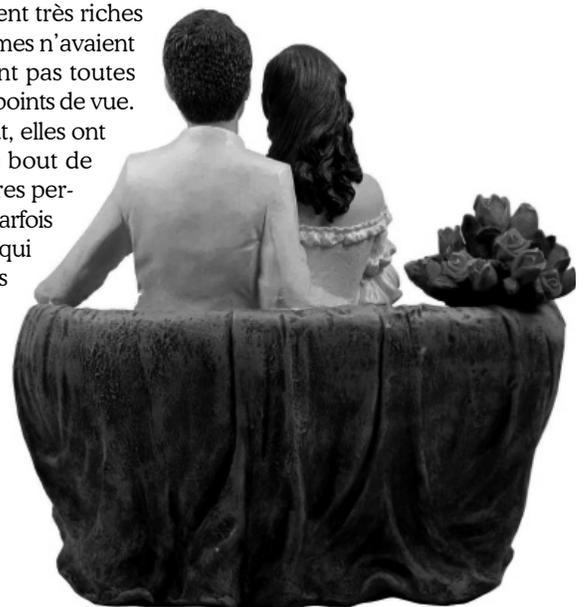
L'élément essentiel qui a permis à chacune de pouvoir s'exprimer librement était le fait que j'animais des cours de français depuis trois ans avec ce groupe, les femmes se connaissaient et un climat de confiance s'était installé entre elles et moi au fil des années.

Plusieurs séances d'enregistrement ont eu lieu durant lesquelles nous faisons des animations afin de susciter les discussions autour des différentes questions sur le mariage. Pour cela nous avons utilisé comme support de départ des photos, reportages vidéo, des jeux sur la question du genre.

Voici les sujets qui ont été abordés lors de ces séances : la femme hier et aujourd'hui, la rencontre amoureuse, l'homme idéal, la liberté dans le couple, la fidélité, le célibat, l'avenir de la femme. Les débats qui en ont découlés étaient très riches car les femmes n'avaient évidemment pas toutes les mêmes points de vue. Mais surtout, elles ont partagé un bout de leurs histoires personnelles, parfois intimes, ce qui a rendu ces moments forts et émouvants.

Ce projet leur a apporté un espace où elles ont pu s'exprimer, réfléchir et échanger en toute liberté sur une thématique qui n'est pas toujours facile à aborder. De cette aventure est né un CD¹ édité en plusieurs exemplaires où on peut retrouver tous leurs témoignages, des paroles sincères offertes par des femmes que l'on n'entend pas assez souvent. ■

1. Pour toute information sur le CD «Mariage, entre rêve et destinée»: info@ligue-enseignement.be



Les droits des femmes en contexte migratoire

Actuellement, on estime que la moitié des personnes qui migrent en Europe sont des femmes. Si les femmes ont toujours fait partie des mouvements de population, on ne parle de féminisation de la migration que depuis quelques années. Cela a eu notamment pour conséquence que les ouvrages de recherche scientifique consacrés aux femmes, au genre et à la migration, se sont multipliés. Certains travaux pointent le fait que les migrations ont un caractère ambivalent: elles peuvent contribuer au renforcement du pouvoir des femmes, elles peuvent également avoir pour conséquence la violation de leurs droits fondamentaux.

La violence envers les femmes est aujourd'hui sans conteste l'une des formes les plus répandues de violation des droits de la personne dans le monde, elle empêche les femmes de jouir pleinement de leurs droits humains et libertés fondamentales, elle est à la source de multiples discriminations. Les statistiques de plusieurs pays européens montrent que les migrantes sont surreprésentées parmi les victimes de violences à caractère sexiste. Cela ne signifie naturellement pas que toutes les femmes immigrées sont des victimes de violence.

La violence à l'égard des femmes est malheureusement un phénomène courant dans toutes les sociétés et dans toutes les régions du monde. Indépendamment de la classe sociale et du lieu géographique, aucun groupe n'est épargné par ce fléau. Si la violence touche toutes les femmes, la migration induit pour certaines femmes des

obstacles supplémentaires dans leur recherche de solution, car elles se heurtent à des sources d'insécurité supplémentaires en raison de leur situation juridique, socioéconomique, familiale.

Une violence multiple

Leur vulnérabilité est double. Elles sont exposées à la violence en tant que femmes, du fait des inégalités entre les sexes, et, dans le même temps, elles sont exposées à des formes de violence qui sont particulières aux migrant-e-s. Ces deux facteurs principaux se combinent en outre à d'autres facteurs de risque qui influent sur les formes

de violence et de discriminations auxquelles les femmes sont confrontées. Entrent notamment en ligne de compte la situation économique et juridique, l'origine ethnique, le niveau d'éducation, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, un éventuel handicap, la nationalité, la religion ou la culture.

La violence envers les migrantes revêt différentes formes. Nous savons que les migrantes sont confrontées à des actes de violence physique, sexuelle et psychologique, dans leur famille ou leur groupe social; elles peuvent en outre subir des violences dans leur pays d'accueil.

“ L'éducation aux droits humains devrait inciter les femmes à être responsables de leur propre vie et des décisions qui l'influent. ”



Dans la cellule familiale, les problèmes couramment répertoriés sont les cas de violence due au partenaire et des pratiques préjudiciables, telles que les mutilations sexuelles féminines ou les mariages forcés. La migration peut être un facteur déclenchant ou aggravant de la violence familiale et a une influence sur la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. Elle entraîne souvent une renégociation du partage du pouvoir dans le ménage, ce qui est une source potentielle de violence conjugale dans les couples.

La présence croissante de femmes immigrées sur le marché du travail peut certes avoir des conséquences positives en matière d'émancipation féminine, mais elle est aussi à l'origine de nombreux cas d'exploitation économique. Dans un certain nombre de pays européens, le secteur des services domestiques est la principale source d'emploi de ces femmes. Or il s'agit traditionnellement d'un secteur peu réglementé et peu rémunéré, dans lequel les employées sont particulièrement exposées à l'exploitation et aux mauvais traitements.

Les migrantes portent rarement plainte, parce qu'elles ont peur, parce qu'elles manquent d'éducation et de connaissances juridiques, ne maîtrisent pas la langue, ont honte, craignent d'être rejetées par leur famille, etc. De plus, avoir son sort lié à celui du partenaire, être dans une situation irrégulière, souffrir d'isolement et ne pas avoir accès à des réseaux d'aide sociale sont autant de circonstances qui compliquent souvent leur cas.

Connaître ses droits...

L'éducation aux droits humains, et en particulier aux droits des femmes, est un préalable indispensable à une amélioration de la situation des femmes immigrées. Cette éducation devant être comprise comme un *processus qui vise l'émancipation des femmes par une meilleure compréhension de leurs droits et des facteurs familiaux, sociaux, culturels ou politiques qui limitent ou, au contraire, favorisent l'exercice de ces droits*. L'éducation aux droits humains devrait inciter les femmes à être responsables de leur propre vie et des décisions qui l'influencent.

Ce processus doit partir des réalités vécues par les femmes elles-mêmes, de leurs expériences, de leurs besoins. Il doit s'appuyer sur les ressources intellectuelles, émotionnelles et culturelles des femmes. Lorsque les femmes parlent entre elles de leurs expériences personnelles, elles les valident et construisent un sentiment de solidarité. Lorsqu'elles décrivent leur propre vécu, elles découvrent le rôle d'agent dans leur propre monde et commencent à établir des relations entre leurs réalités et les différents contextes sociaux.

Un sujet comme la violence conduit à mettre en lumière des comportements et pratiques qui sont parfois tolérés par certaines sociétés et cultures. Pendant les animations, il arrive souvent que des femmes se rendent compte qu'elles sont victimes de violence alors qu'auparavant, elles pensaient que leur situation était normale. Elles parviennent alors à mettre des mots sur un mal-être et commencent à chercher des solutions.

... pour pouvoir s'émanciper

Parler des choix face au mariage permet aux jeunes femmes de mettre au jour le fragile équilibre entre leurs aspirations et le respect envers leurs parents, la difficulté d'assumer leurs projets personnels dans un contexte familial parfois réfractaire, et de composer entre différentes loyautés. Cela permet aussi aux jeunes femmes de prendre conscience des enjeux identitaires et culturels dont elles font l'objet, de remettre en question le contrôle exercé sur leur corps et sur leurs choix de vie.

Des animations portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes impliquent l'acquisition de nouvelles connaissances qui autorisent une conception différente des relations entre les sexes et la déconstruction progressive de certaines croyances relatives aux différences entre les deux sexes.

Cette mise en perspective de leur vécu suscite, chez les femmes, analyse et réflexion critique qui génèrent, par la suite, toute une série de remises en question sur ce qu'elles vivent, sur ce qu'elles désirent, sur les options et les choix qui s'offrent à elles, sur les moyens et ressources à leur portée.

Il est donc primordial de favoriser les espaces où les femmes peuvent se rencontrer et se raconter dans un cadre respectueux, convivial, qui stimule la participation et la libre expression. Il faut encourager la rencontre de publics diversifiés qui permet aux femmes de confronter leurs expériences à celles de personnes ayant des parcours de vie différents, mais aussi de se reconnaître dans des problématiques communes.

Mais une fois les paroles dénouées, les besoins exprimés, encore faut-il pouvoir répondre aux nécessités et aux attentes des femmes. Dans certains cas, les demandes peuvent être aisément rencontrées en orientant vers le relais adéquat, dans d'autres, la complexité est telle qu'elle exigerait la mobilisation de ressources importantes. Qu'il s'agisse de situations de violences conjugales, de mariages forcés ou de discriminations multiples, la réalité nous montre qu'un long chemin reste encore à parcourir pour sensibiliser et former tant les acteurs institutionnels qu'associatifs, pour développer des actions volontaristes et cohérentes, pour que les concepts d'égalité, de liberté et de dignité soient une réalité tangible pour les femmes, toutes les femmes. ■

De là où elles se trouvent, jusqu'au plus loin où nous pourrions aller ...

Les enjeux de l'individuation des femmes dans le travail de terrain

L'équipe du secteur Interculturel s'active à construire un « dialogue » concret entre les écoles et les familles des milieux populaires multiculturels dans une quinzaine de quartiers répartis sur huit communes de Bruxelles. Par son travail, elle se trouve dans la position d'être incluse, voire immergée, au sein des réalités sociales de personnes, de familles et de groupes aux parcours sociaux et aux histoires familiales et personnelles en contexte migratoire divers. Ce qui rapproche ces familles, au-delà de leur origine et de leur trajectoire propre, c'est, nous le pensons, cette aspiration essentielle de vouloir donner à leurs enfants une scolarité correcte et épanouissante pour qu'ils puissent se faire une place dans cette société.

Au fil des activités mises en place autour de l'éducation et de la scolarité à destination des femmes (puisque ce sont encore et toujours elles qui assument l'éducation et les tâches qui s'y rapportent), notre équipe tisse des liens de sympathie et d'empathie entre elles, lesquels ont pour terreau les cours d'alphabétisation ou les rencontres entre femmes dans les « cafés des parents », mais aussi les projets plus ponctuels (réalisation

d'un CD, visite au musée, une journée à la mer en fin d'année, participer à la réalisation de costumes pour la Zinneke Parade ...).

Cette situation permet alors de comprendre, presque de l'intérieur, les conditions de vie des femmes. Sans empathie ni solidarité - au-delà de la barrière culturelle, linguistique et celle de la dichotomie de statut travailleuse/public -, cette attitude de connaissance *par la*

base n'est pas possible ni éthiquement intègre, car si l'on se veut égale à l'autre, il est indispensable d'ôter les « lunettes » de nos habitudes de pensée, tout en gardant nos valeurs et nos convictions à l'esprit, afin d'être à l'écoute des situations de vie. Situations souvent difficiles pour des femmes qui doivent assurer l'éducation de plusieurs enfants dans une société qu'elles connaissent assez mal, voire pas du tout.

Féminisme à petits pas ...

C'est ainsi que, en termes de *respect des droits humains*, nous avons dû constater que de nombreuses femmes des quartiers populaires où nous travaillons se voient freinées dans leur progression personnelle et leurs aspirations collectives du fait de normes sociales communautaires et de traditions, renforcées en contexte post-migratoire, ou d'un contrôle social serré. Sur base de ces constats récurrents, discutés en équipe, le secteur Interculturel a réagi. Nous avons mis en place, depuis 2008, une série de *projets*¹ autour de questions, de situations sociales et de problèmes par lesquels les droits des femmes sont limités, bousculés, voire annulés.

Un de ces projets, toutefois, par son sujet et sa dimension transversale, sert de colonne vertébrale à l'ensemble. Parce qu'il concerne au moins quatre communes, d'une part, parce qu'il aborde directement les droits des femmes à propos desquels il nous a semblé nécessaire de susciter prioritairement des rencontres et des échanges, d'autre part². Il représente, entre 2008 et 2010, la mobilisation de quelque 200 femmes venant de 6 quartiers différents de quatre communes: Molenbeek, Anderlecht, Saint-Gilles et Jette.

Il a bénéficié de l'appui d'une vingtaine d'intervenantes (dont deux échevines ayant l'Égalité des chances pour compétence, à

Jette et Saint-Gilles). Pour l'occasion, plusieurs groupes de femmes ont circulé: de Saint-Gilles vers Molenbeek et vers Jette ... L'idée de se déplacer en groupe, de sortir de son quartier pour participer à une rencontre dans une autre commune, rencontrer ses pairs, pour se saisir comme relevant de réalités sociales qui touchent une collectivité.

Nous pensons à la séance du 27 avril à Saint-Gilles consacrée, par priorité, aux **violences** que les femmes peuvent subir. Ce moment d'échange où on a alterné interventions, questions et témoignages, fut particulièrement intense et émouvant. Une matinée d'informations pratiques (les services et structures mises en place à l'école de la commune pour aider les victimes) et, plus encore, d'expression de vécus poignants dans une écoute bienveillante. Une énergie palpable de solidarité et de conscience collective circulait... À la sortie, souriante, en nous remerciant de cette initiative, une participante, plus âgée, nous dit: «il faut continuer!». Et le projet se poursuit pour l'année 2010-2011, non sans amplifier la dynamique de rencontres entre quartiers et entre communes.

Notre propos, dans cet article, tient dans une réflexion quant aux **conditions et enjeux (concrets) d'un processus d'émancipation** de et avec nos publics. Dans cet esprit



Variation sérigraphique sur le thème « Mon corps m'appartient », à Bruxelles
Photo: Olivier Bonny

de démarche avançant par **petits pas**, on remarquera que ce secteur a pris, avec ces projets, une *orientation féministe assumée*, à lire comme une des strates des activités dans notre cadre institutionnel qu'est le décret de «cohésion sociale» (Cocof).

Des droits dont il est question pour les femmes, il est bon de se rappeler qu'ils ont été acquis à l'échelle de l'Histoire contemporaine, il y a fort peu de temps. Pensons au droit de vote féminin accordé au compte goutte dans le monde, au droit à la contraception, à l'avortement, l'accès à la scolarité: autant de leviers d'action citoyenne encore souvent gérés par le monde (politique) masculin. Des droits dont on sait bien aujourd'hui qu'ils sont soumis à des bémols relativistes, quand il ne s'agit pas de désir de retour à un état ancien.

Certes des réussites durables ont été réalisées, elles concernent surtout l'accès massif des filles à la scolarité en Europe, au point où celles-ci, bien souvent, dépassent les garçons (en termes de durée du cursus et de réussite scolaire). Mais les autres avancées, en termes de droits pour les femmes, partout dans le monde, demeurent fragiles et sont, là où elles ont été «acquises», régulièrement remises en question. Pensons, récemment encore, aux positions rétrogrades de la hiérarchie catholique belge et de la papauté à propos de l'avortement et de la contraception pour les femmes!



Rencontre-débat à St-Gilles - Photo: Olivier Bonny

Impulser un processus d'individuation

À partir de ces situations sociales données, il s'agit de permettre aux femmes de se réaliser en tant que *sujet* et non d'être en permanence cantonnées et reléguées à des rôles socialement prédéterminés qui les limitent dans leurs aspirations de parole et d'action. Pour le dire autrement, de favoriser, autant que faire se peut, la construction de ce qu'en science politique on appelle un **processus d'individuation**. Cette citoyenneté s'appuie, comme le note la politologue Bérengère Marques-Pereira, «sur la capacité de la personne à agir en tant que sujet autonome qui n'a plus à se référer aux seules identités prescrites pour exister socialement et politiquement, mais devient capable de se revendiquer aussi d'identités sous-critiques.»³ Chose qui, avec nos publics, demande du temps : on ne construit pas son autonomie de pensée et d'action en dehors des **contraintes** quotidiennes ou en déchirant la matrice sociale des normes et valeurs communautaires. Sans parler des règles de conduites implicites et explicites voulues dans la vie de quartier à travers le contrôle social omniprésent (y compris des femmes entre elles). «*La responsabilité publique, poursuit l'auteure, va dès lors de pair avec la capacité des individus à reconnaître leurs problèmes à la fois comme singuliers et collectifs au regard des processus de construction de leur autonomie privée et publique.*»

Le rythme adéquat dans une approche universelle

L'enjeu demeure ainsi le suivant : proposer des démarches citoyennes de rencontres-débats où on s'informe et se solidarise avec des femmes, peu ou pas scolarisées, récemment arrivées en Belgique, démarches par lesquelles, tout en prenant en compte au maximum les conditions de vie des personnes ainsi que leur substrat culturel,

on garde le cap d'une **approche universelle**. «Universelle» parce que, quelles que soient la culture, les convictions, la classe et la condition sociales de ces femmes, nous voulons *comprendre, dans le dialogue, pour décoder les mécanismes de domination et de soumission patriarcales* afin de proposer d'abord, et construire avec elles ensuite, une démarche émancipatrice adéquate.

Si la voie vers l'émancipation n'est pas une autoroute, si ses chemins sont divers, souvent des routes traversières ou des raidillons, la finalité reste *la possibilité sociale et la capacité personnelle pour chacune de faire ses propres choix de vie dans tous les domaines possibles!* En outre, les actions citoyennes comme celles-là, plus encore que les personnes ayant un cursus scolaire suffisant, supposent «*l'accès à des ressources permettant aux individus de rechercher des solutions à leurs problèmes à travers une participation sociale et politique, qu'elle soit d'ordre contestataire ou institutionnelle, locale ou internationale, associative ou partisane.*» note encore Marques-Pereira.

Cet argument ne vaut-il pas pour les personnes qui possèdent déjà les moyens de s'informer pour construire analyses et ac-

tions? Les publics peu scolarisés, majoritaires dans nos ateliers, en revanche, attendent la création d'un climat et de relations de confiance qui permettront, petit à petit, aux langues de se délier. Les opinions et les idées qui conduisent aux arguments personnels prennent davantage de temps. N'oublions pas que, de ces femmes auxquelles on ne demande quasiment jamais leur avis personnel, il n'émerge pas *ex abrupto* des argumentaires politiques cadrés. Respecter leur rythme et leurs capacités demande de prendre le temps.

Pas un bloc compact ni uniforme

Ceci appelle la nuance. Les femmes qui participent à nos groupes de rencontres et nos cours d'alphabétisation, nos ateliers de conversation, ne forment pas un bloc uniforme. Au sein des femmes (belgo-)marocaines, des profils et compétences se manifestent, et certaines démontrent une bonne dose de motivation à dépasser leurs faiblesses linguistiques pour prendre la parole.

Le «Journal des mamans»⁴, réalisé par des femmes de Molenbeek et publié en juin dernier, en atteste à qui en douterait. Il s'agit d'un atelier de



À la Marche mondiale des femmes, 2010 - Photo: Olivier Bonny

conception et rédaction d'articles rédigés par les femmes du «café des parents» de plusieurs écoles où nous travaillons, durant le premier semestre 2010. Les articles et interviews sont leur fait (soutenu par deux animatrices bien sûr). Elles se sont interrogées sur les questions qui les concernaient : l'école et le rôle des directrices, les émeutes du quartier Ribaucourt en début d'année, la visite à un procès au palais de justice de Bruxelles, un compte-rendu de débat sur les perspectives du mariage pour les (jeunes) femmes, être sans papier en Belgique, etc. Le travail abouti, quelle ne fut pas la satisfaction de ces cinq apprenties journalistes, une fois le journal imprimé, lorsqu'elles sont passées les distribuer dans les écoles ainsi que les associations des deux quartiers !

De cette façon, nous rejoignons également le propos de la sociologue Nouria Ouali lorsqu'elle rappelle que «*le combat des femmes immigrées et leurs descendantes n'est pas si différent de celui poursuivi par l'ensemble des femmes. Un des véritables défis de leur lutte est précisément de montrer le caractère universel de l'oppression qu'elles subissent à travers le patriarcat.*»⁵ Dès lors, si l'oppression a un caractère universel cependant que les moyens pour la contrer doivent partir des réalités des femmes en situation, il faut se rappeler que *la lutte contre les oppressions* est également universelle, plus encore s'agissant de la condition des femmes. Les moyens et chemins que ces luttes prennent selon les sociétés, les périodes et les continents, sont évidemment divers.

Aussi, pour donner un exemple, il est vrai que plaquer les méthodes de Mai 68 ou du Mouvement de libération des femmes des années 1970 sur les quartiers où se concentrent, depuis quarante années, les populations immigrées serait non seulement illusoire, mais aussi peu respectueux de certaines dimensions de la condition des femmes.

“ *Le combat des femmes immigrées et leurs descendantes n'est pas si différent de celui poursuivi par l'ensemble des femmes. Un des véritables défis de leur lutte est précisément de montrer le caractère universel de l'oppression qu'elles subissent à travers le patriarcat.* ” Nouria Ouali

D'autant plus que la diversité - pour ne pas dire l'éclatement - des cultures et nationalités co-présentes dans ces quartiers rendent toute recette préconçue caduque ! Mais ne nous trompons pas ! Bien que vivant dans des espaces sociaux et des cadres culturels et psychologiques différents, des femmes de classe moyenne ayant fait des études et bénéficiant (avec leurs mères depuis un demi siècle) d'une liberté importante, il reste que se déplacer en ville librement, choisir son conjoint, choisir quand on veut avoir des enfants demeurent des droits fondamentaux et non négociables pour lesquels nous ne doutons pas au sein du mouvement laïque, qu'il nous faut, encore et toujours, remonter nos manches pour nous remettre à l'ouvrage.

Une nouvelle complexité

Poursuivre les combats des femmes reste donc une raison d'agir éminemment actuelle. Avec les évolutions sociologiques de la ville et l'éclatement des composantes sociales, notre mission s'en trouve compliquée. En effet, tant empiriquement que par les études socio-démographiques récemment conduites par plusieurs départements universitaires à Bruxelles, l'on sait que la composition nationale et ethnique des quartiers populaires des communes du «croissant pauvre» s'élargit d'année en année. Que, de surcroît, les réalités migratoires des populations féminines évoluent aussi, au point où nos projets, lancés il y a presque vingt années, ne collent peut-être plus que *partiellement* à des femmes plus mobiles qui, tout en étant présentes de façon moins massive, se rattrapent en diversité des origines et des fonctionnements. On sait que les migrations se féminisent, qu'un profil unique n'existe plus avec des femmes et des familles venant d'Europe de l'Est, d'Afrique sub-saharienne, d'Amérique latine, d'Asie et, au sein de l'Asie, une profusion de situations humaines venant du Moyen et Proche-Orient, suite aux conflits des deux dernières décennies. Comme beaucoup d'autres associations aux missions similaires, nous sommes dans une situation particulière : censés nous adresser à des publics de cultures et nationalités multiples, mais avec une forte, voire écrasante dans certains quartiers, majorité de femmes (belgo)-marocaines.

C'est que les migrations récentes répondent à des aspirations variées. Les femmes latinos, d'Europe de l'Est, mais aussi d'Afrique sub-équatoriale viennent souvent pour travailler, gagner de l'argent et envoyer une partie de celui-ci dans la famille restée au



Séance de Molenbeek, décembre 2009 - Photo : Olivier Bonny

pays. Seules ou avec leur famille. Visant une installation durable (comme les Africains, les Latinos-américains, et autres) ou dans des trajectoires « pendulaires »⁶. Ces femmes sont, de ce fait, peu disponibles pour les activités régulières que nous proposons en matinée : cours d'alpha, rencontres entre parents, visites d'asbl du quartier, rencontre d'intervenants périscolaires... Or, plus un collectif est diversifié quant à sa composition ethnique et culturelle, plus les ouvertures vers l'altérité psychosociale constructive est forte et augure une sortie de la matrice communautaire stricte - étape importante vers une citoyenneté politique pleinement assumée dans l'espace public.

Que faire alors ? Proposer des activités ciblées dans d'autres tranches horaires, avec des traducteurs et répondant aux besoins spécifiques ? Voilà sans doute un défi parmi d'autres pour nos programmes de « cohésion sociale » : être souples dans nos méthodes pour essayer de répondre à ces besoins multiples, tout en gardant des objectifs communs visant, précisément, l'amélioration de la cohésion sociale et la citoyenneté active des populations fragilisées.

S'adapter à des réalités évolutives

Il n'y a donc pas tant *ciblage implicite* d'une population plus disponible pour nos

activités *qu'adaptation* des acteurs de terrain aux données socio-démographiques et aux types migratoires des groupes présents sur un territoire. Pourquoi, ainsi, trouve-t-on une grande majorité de femmes (belgo-) marocaines dans nos activités ?

Afin de comprendre ce phénomène, plusieurs aspects peuvent être avancés.

D'abord, les femmes majoritairement présentes dans l'ensemble de nos activités, pour une partie importante, ne travaillent pas, en tout cas pas dans un rapport de salariat - le travail au « foyer » représente pour autant, c'est le moins qu'on puisse dire, un travail à temps plein. Les femmes d'autres nationalités, avec une motivation migratoire autre que le regroupement familial ou le mariage, travaillent : ménages, horeca, soin aux personnes, garde d'enfants, garde de malades ou de seniors à domicile... En conséquence, elles sont présentes de façon plus sporadique et plus ciblée.

Ensuite, on sait qu'un groupe porte l'empreinte de ses composantes ; la langue utilisée en constitue une. Les femmes qui parlent leur langue entre elles (l'arabe, le berbère) dans le groupe, excluent de fait celles qui ne le parlent pas et sont présentes de façon minoritaire. C'est aussi un facteur qui, après quelques rencontres, va renforcer l'homogénéisation du groupe - malgré les

consignes de l'animatrice. Cela ne signifie pas que nos groupes sont « monoculturels », mais ils fonctionnent habituellement dans un ratio de femmes de la communauté belgo-marocaine variant entre 70 et 90% par rapport à 20% de femmes d'autres nationalités. Ces variations sont donc, en bonne part, le produit et le reflet de la composition socio-démographique du quartier.

Enfin, nous devons reconnaître que la juxtaposition de personnes d'origines diverses au sein d'un groupe ne questionne pas tant nos objectifs qu'elle n'exige de nous la maîtrise d'une série de méthodes et d'outils d'animations qui aident à favoriser, autant que nos contraintes respectives le permettent, la *rencontre interculturelle*. Cet enjeu de taille renvoie à son tour à la politique de **formation continue** initiée dans l'équipe. Nous formons nos animatrices et animateurs de façon régulière à plusieurs outils d'animations et de compétences transversales⁷. L'approche interculturelle en fait partie et nous devons encore nous atteler à outiller l'ensemble de notre équipe. N'oublions pas que les exigences constamment plus grandes du travail social demande des personnes toujours plus formées et possédant une *souplesse intellectuelle et relationnelle* très forte, car cette multiplicité d'aptitudes (en plus de la formation de base de chacun/-e) requiert que les travailleurs de première ligne intègrent de façon cohérente les compétences en un « style » assurant à leur « profil » une véritable **identité professionnelle**. Et, lorsque l'on sait que les ressources financières complémentaires et le temps disponible pour les travailleurs sont limités, le défi professionnel ne fait que croître...

Les associations demeurent une voie d'intégration

Dans l'histoire des migrations, à Bruxelles et en Belgique, le monde associatif a rempli un rôle de premier plan. Les migrants ont soit créé leurs propres associations (pensons, par exemple, aux migrants espagnols ou portugais fuyant la pauvreté, la dictature de Salazar ou la répression franquiste), soit ont adhéré aux mouvements d'éducation populaire destinés aux migrants des années 1970 (particulièrement sur l'enjeu de l'alphabétisation) ou aux syndicats qui prirent alors conscience de la nécessité de soutenir les travailleurs étrangers en Belgique dans les années 1980. Or, les associations ont souvent eu pour rôle, en plus de solidariser entre eux les membres d'une communauté et leur apporter divers soutiens, de *faire re-*



lais vers la société d'installation. Un effet de «sas» en somme.

Les populations migrantes ont très souvent créé des associations. Or, sur la question de la difficulté de mobiliser dans nos activités les nouvelles populations migrantes, on peut observer que les groupes migrants actuels (Amérique latine, Afrique équatoriale, Europe de l'Est, Balkans, Asie ...) sont à peu près à l'étape de s'organiser sous la bannière d'associations ou de publications pour faire entendre leur voix en interne, mais aussi - de façon encore assez limitée - vers la société belge. Il existe des publications parmi ces communautés migrantes : les Latins, les Brésiliens, les Polonais, les Roumains ou les Congolais, par exemple, possèdent, depuis plusieurs années, un ou des organes d'infos communautaires. Ces journaux et brochures, bien que parfois diffusés sur plusieurs pays et édités à des milliers d'exemplaires, restent encore tournés vers la communauté (et sont monolingues), mais sont aussi reliés au pays. C'est le cas, par exemple, de journaux produits en Belgique par et à destination des Polonais, mais reliés à la Pologne : offres d'emploi, articles de réflexion sur l'expérience migratoire et professionnelle, témoignages, opportunités sur le marché immobilier, etc.

Avec ces structures, collectifs et revues, ne serait-il pas intéressant que les acteurs associatifs et les institutions publiques (administrations locales, CPAS, lieux culturels ...) puissent établir des ponts et créer de nouveaux espaces de rencontres en diffusant les informations pertinentes pour les personnes migrantes ? L'échange entre l'Autre et ce monde-ci est une rencontre qui implique la **réciprocité**. Dans ce scénario de publications multilingues, ne donnerait-on pas davantage de chances à la rencontre, à la **confiance** dans la société d'accueil ? Une confiance qui, du récit de migrants, fait souvent défaut, dès les premières expériences avec les Belges, avec les structures publiques.

Durant les années 1970, le phénomène de création d'associations se produisit dans les communautés marocaines et turques. De ces dynamiques ont émergé des formes de revendication propres aboutissant à la construction d'une citoyenneté vis-à-vis desquelles les associations belges plus anciennes, comme la Ligue de l'Enseignement et d'autres, n'ont bien sûr pas le monopole. Citoyenneté associative qui aboutit à l'apparition de figures politiques (notamment à Bruxelles) depuis les années 1990 - évolution

sociopolitique cohérente et légitime. On doit alors s'attendre à voir l'émergence, dans un scénario positif futur, de leaders d'opinion venant des communautés installées plus récemment sur le territoire belge.

C'est là que des projets comme ceux mis en place par l'équipe du secteur Interculturel, construits dans une logique de développement collectif et d'*émancipation à petits pas*, devront produire leurs effets. *«L'engagement dans ces collectifs électifs est le ressort de l'action de ces femmes. Il leur permet de construire des projets et de tenter d'accéder à plus d'individuation même si celle des femmes et en particulier celles des migrantes se révèle être un processus inachevé, fragile et menacé par la précarisation sociale. Dans les quartiers populaires, il est une voie spécifique d'individuation qui joue la carte de la citoyenneté»* explique la sociologue Blandine Veith, à partir de l'expérience de deux migrantes africaines en France⁸.

Contre les logiques utilitaristes avec de vrais moyens

Les associations ne peuvent toutefois pas tout faire ! Malgré tout notre engagement, nous ne pouvons nous saisir de toutes les problématiques et tensions sociales qui opèrent dans les soubassements des rapports sociaux d'aliénation, de dépendance ou de domination sociale, de genre et économique. Favoriser les compétences renforçant la citoyenneté des femmes, doit constituer une orientation permanente dans la société civile, au départ des programmes politiques régionaux et fédéraux. Or, avec la crise actuelle, les tensions et difficultés économiques ajoutées à la faiblesse financière des budgets bruxellois, il ne faudrait surtout pas que, dans une attitude de «survie économique», les femmes migrantes, toutes les femmes migrantes, fassent les frais des restrictions et se voient assurées du minimum social, éternels seconds rôles dans une seule logique utilitaire dans le registre économique de *l'employabilité*.

C'est le vœu que nous formulons, pour conclure. C'est le défi que pose notre société urbaine en mutation à la société civile et au monde politique belge et européen. Parier et miser sur l'amélioration de la situation de toutes les femmes, dans une attitude de respect, mais sans renoncer aux acquis du siècle passé, sur lesquels elles doivent pouvoir compter, ne peut que donner l'énergie à celles et ceux pour qui le soleil se lève toujours demain. ■

1. Pour plus d'informations sur ces projets vous pouvez consulter, sur le site de la Ligue de l'Enseignement, l'onglet « Secteur Interculturel », cliquer « Projets dans les écoles et les quartiers », puis « Projet transversal ». Cette page présente succinctement les projets qui s'inscrivent, depuis 2009, dans cette démarche.
2. Ce projet, pour sa partie 2009-2010, fut soutenu par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.
3. « L'individuation des femmes : de l'exclusion à l'inclusion politique », in *Femmes : enjeux et combats d'aujourd'hui*. Actes du XIX^e Colloque de la laïcité, p.12, Cedil - Culture laïque, 2007.
4. Vous pouvez télécharger cette édition sur notre site web, à la page mentionnée dans la note 1.
5. Nouria Ouali, *Femmes immigrées en Belgique : les enjeux pour le mouvement des femmes*, Production du CEDIL, 2007, 7p.
6. Lire, sur ces aspects, notre article « Le migrant, personnage principal » contenu dans le dossier « Accueillir les primo-arrivants », in *Éduquer* n°70, décembre 2009, accessible sur le site web de la Ligue.
7. Citons, par exemple, la « gestion et l'évaluation de projets », les « premiers soins en secourisme », la « gestion des conflits », la « gestion du stress et des émotions », « l'alphabétisation » (méthode 'Pourquoi pas'), ainsi que d'autres formations proposées par Lire & Écrire.
8. Blandine Veith, « Engagement associatif et individuation de femmes migrantes », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol.21 - n°3, 2005, p.63.

Pour un mariage consenti

L'« état civil » représente la situation d'une personne tout au long de sa vie. La naissance, les parents, le mariage, le célibat, le divorce, le veuvage, le décès. Le rôle de l'Officier d'état civil est de tenir les registres qui décrivent cette situation. En ce qui concerne les mariages, il lui revient également de vérifier les conditions de mariage et de les célébrer.

Pour moi, le mariage était une procédure très administrative. Pourtant, deux choses m'ont marquée dans ce travail. C'est ce que je vais développer dans ce propos. D'abord, l'importance du rôle de vérification : je dois vérifier que les conditions légales pour se marier sont remplies ; ensuite, l'aspect *humain* et unique de chaque mariage.

Les aspects légaux

Concernant les aspects légaux du mariage, deux conditions sont essentielles :

Le libre consentement

Cette notion signifie que les personnes font pleinement le choix de se marier, sans obligation extérieure. Le libre consentement n'est pas forcément synonyme de mariage d'amour. Ces derniers sont souvent les plus beaux mais pas forcément ceux qui durent le plus longtemps.

Les mariages *arrangés* ou d'intérêts réalisés dans certaines communautés, au sein de la noblesse ou chez les grandes fortunes, ne sont pas forcément synonymes de mariages *forcés*. Si l'accord est partagé entre les futurs époux, il n'y a rien à dire. Par contre, il en va autrement s'il y a des pressions extérieures. Dans ce cas, on peut parler de ma-

riages forcés, et si des pressions sont attestées, elles empêcheront la célébration du mariage. Cependant, les mariages forcés sont difficiles à détecter car la limite entre mariages arrangés et forcés est souvent mince.

Il y a aussi la question des « mariages de vacances » célébrés à l'étranger. Un membre d'une famille part en vacances dans le pays d'origine et se trouve piégé car on a organisé un mariage pour lui, sans son consentement.

Dans tous les cas, les mariages forcés sont punissables par la loi.

La volonté de communauté de vie durable

Le rôle de l'Officier n'est pas de vérifier l'intensité de l'amour du couple qui se présente pour un mariage, mais bien si le mariage est contracté pour réaliser une communauté de vie durable et non pas pour obtenir un avantage, comme un titre de séjour légal par exemple. C'est dans ce cadre qu'on parle de mariage « blanc » ou « gris ». Dans le premier cas, l'un des deux époux paie l'autre pour qu'il se marie avec lui à des fins de séjour. Les mariages gris sont à mon avis les pires puisqu'un des deux époux n'est pas sincère dans ses sen-

timents. Il trompe l'autre car il feint l'amour alors qu'il se marie seulement dans le but d'obtenir des avantages de séjour.

La vérification de la volonté de communauté de vie durable se fait par des enquêtes qui peuvent aboutir au refus de la célébration du mariage s'il y a une conviction d'un mariage blanc ou gris. Il est toujours possible de faire appel de la décision au tribunal.

Si le mariage blanc est attesté après le mariage, il est punissable par la loi.

Ce travail n'est pas facile car derrière les dossiers, il y a des personnes. Les intentions des personnes ne sont pas toujours évidentes. Et parfois, on se trouve confronté à des situations dramatiques. Il ne faut pas oublier que le mariage est un droit fondamental.

La cérémonie et les aspects humains

Lors de la cérémonie, le côté administratif est assez rapide : on lit l'acte de mariage, les droits et devoirs de chacun (qui, pour la précision, étaient auparavant inégaux), on échange les consentements et on signe.

L'aspect humain du mariage est finalement le plus gai : être



en relation avec des personnes avec des mots qui touchent, rencontrer des couples qui sont très démonstratifs pour certains, ou plus pudiques pour d'autres.

Je voulais aujourd'hui évoquer quelques mariages.

Dans la culture en Belgique, cela devient rare de se marier et on divorce beaucoup. Je suis quand même toujours émue quand deux jeunes souhaitent se dire oui pour la vie. Il y a

également des couples âgés qui s'unissent. C'est aussi touchant car ce sont souvent des mariages où l'amour est très présent. J'ai aussi eu le plaisir de marier un couple de Congolais qui avaient connu les pires difficultés à récolter les documents nécessaires au mariage et pour qui la cérémonie était un aboutissement.

Je marie beaucoup de nationalités, la plus importante étant la nationalité marocaine. En effet, dans cette culture, le mariage revêt une plus grande importance que chez nous car, souvent, il faut être marié civilement et religieusement pour pouvoir cohabiter. Je constate toutefois que, même à l'intérieur de communautés qu'on penserait homogènes, il y a des différences culturelles. Par exemple, lorsqu'un des conjoints vient du pays et que l'autre a toujours vécu en Belgique, en général la vie du couple n'est pas facile car les attentes sont souvent différentes. Le taux de divorce est élevé parmi ces couples-là. La situation peut devenir très problématique lorsque l'une des deux personnes veut rompre rapidement car, dans ce cas, il perdra

son droit au séjour.

Je n'ai pas de leçon à donner et chaque couple est différent. Mais, si j'ai un message à faire passer, c'est que le mariage est quelque chose de sérieux qui doit être réfléchi. Il ne faut pas non plus sacraliser le mariage. Dans certains cas, il vaut mieux s'abstenir : on peut être heureux sans se marier. Pourtant, si je dois donner un conseil, c'est que les futurs époux doivent bien se connaître. Il ne faut pas jouer avec cet aspect de la vie, tant du côté des parents que des enfants. C'est trop important puisque c'est la personne avec laquelle on vit au quotidien. Ceci étant, même quand on se connaît bien, la vie de couple n'est pas facile. Et, parfois, il est préférable de se séparer. Dans ce cas c'est toujours un échec, il y a aussi les enfants auxquels il faut être attentifs.

Le mariage doit être quelque chose de gai car aimer, se sentir aimé(e), avoir des projets ensemble, traverser les obstacles ensemble, se soutenir, ça reste un trésor que je souhaite à tout le monde! ■

“ Le rôle de l'Officier d'état civil n'est pas de vérifier l'intensité de l'amour du couple qui se présente pour un mariage, mais bien si le mariage est contracté pour réaliser une communauté de vie durable et non pas pour obtenir un avantage, comme un titre de séjour légal par exemple. ”

« Mariage, aller-retour », un outil de prévention

Dans le cadre de ses différentes activités, l'équipe du Groupe Santé Josaphat rencontre diverses situations où les consultant(e)s sont confronté(e)s aux pratiques des mariages dans la migration.

Régulièrement, les personnes arrivent chez nous en « crise » suite aux conséquences de ces mariages : mariage arrangé voire forcé, déracinement, obtention des papiers, mauvaise entente au sein du couple, dépression, chômage, violence conjugale, etc. Il faut aussi souligner que l'immigration par la voie du mariage est actuellement une des seules manières de rejoindre l'Europe, ce qui amène parallèlement une suspicion sur la légitimité de ces mariages.

Par ailleurs, le sujet sensible des mariages et des migrations fait l'objet de recherches depuis quelque temps ; c'est devenu une *question d'actualité*. Des campagnes importantes veulent dénoncer les mariages forcés et les problèmes de maltraitance conjugale, via des slogans chocs et des images dramatiques. Vise-t-on par là une réelle prévention ? Or, nous savons depuis longtemps que la prévention (que ce soit dans le domaine médical, des assuétudes, des difficultés des jeunes, ou des accidents de la route... pour ne prendre que quelques exemples) ne fonctionne pas avec la peur ou la stigmatisation du danger et des conséquences désastreuses.

Une *prévention constructive* vise à développer, chez les individus, des capacités propres à réfléchir (avec l'acquisition de certains savoirs) et à cheminer avec ces questions plus ou moins sereinement. Notons aussi que les différents experts qui se penchent sur la question « mariage-immigration » soulignent l'importance du *dialogue entre les générations et les cultures*.

Dans l'accompagnement individuel des personnes, nous pouvons voir les réactions et les stratégies utilisées par les personnes pour répondre aux

difficultés auxquelles elles sont confrontées : sentiment de solitude, attitudes de repli et de résignation, affects dépressifs, etc. L'exclusion vécue par celles qui ont fait des choix différents de ceux de leur communauté d'origine est extrêmement douloureuse. Mais on constate aussi que des stratégies positives d'ajustement réalisées par des personnes, des familles, sont des réponses diversifiées, singulières aux situations qui semblent destinées à se répéter.

Dans le cadre de *mariage et migration*, il est important de re-

Mariage aller-retour, un film de Mustafa Balci

V.O. Turc/Français s-t français - 32' - 2006 - DVcam

L'été, plusieurs milliers de familles venues d'Europe entière rentrent au pays. C'est la saison des mariages... Chaque année, plus de 2000 mariages sont conclus entre des jeunes gens issus de l'immigration turque en Belgique et des jeunes filles du pays d'origine. Et inversement. Mariages d'amour, mariages arrangés, mariages subis, mariages de raison ? Rencontres remplies d'espoirs, d'illusions, de peurs, de questionnements, de rêves ? En tout cas, une première étape dans les nombreux « aller-retour » entre ici et là-bas dont nous sommes témoins. Groupe Santé Josaphat

Son Omar Perez montage Hervé Brindel production Groupe Santé Josaphat / GSARA distribution centre@planningjosaphat.org / DISC



trouver l'histoire particulière de mariage entre deux personnes qui sont immigrées, en prenant en compte le contexte socio-économique, politique... qui est à l'origine de telles pratiques.

Présentation de l'outil

L'outil que nous vous proposons a pour but principal de susciter le dialogue et le débat. Il comprend :

1. un film du réalisateur Mustafa Balci, qui montre des témoignages de personnes issues de la communauté turque, des parents issus de la première génération, des femmes arrivées en Belgique via le mariage, ainsi que des jeunes de la troisième génération. Le lien de la communauté turque avec son pays d'origine reste extrêmement fort, que ce soit au niveau des liens familiaux ou des liens politiques et sociaux. Dès lors, pour adresser un message de prévention à la première génération (celle des parents qui marient actuellement leurs enfants), il est important de poser le débat en étant attentif à leurs rêves de migration, d'ouvrir la

question en amenant d'autres «possibles».

Il s'agit de permettre une réflexion personnelle et le dialogue entre les générations, de questionner les croyances, les traditions, les valeurs, l'enfermement, dans des principes ou dans la crainte du regard social.

2. un cahier pédagogique destiné aux professionnels des associations et du milieu scolaire. Il fournit des éléments de contexte dans lequel s'inscrit la problématique du mariage, ainsi que des pistes d'animations et de débats.

Ce cahier comprend :

- d'une part, un apport théorique reprenant l'histoire de l'immigration, les dispositions légales en matière d'immigration, ainsi que les différentes approches culturelles du mariage et du couple ;
- d'autre part, des pistes et des outils d'animation ainsi que de nombreuses références (associations, centres de formation, lectures, films, sites web) relatives à la thématique du mariage et de la migration. ■

Renseignements :

Groupe Santé Josaphat

Rue Royale Sainte-Marie, 70

1030 Schaerbeek

02/241 76 71

centre@planningjosaphat.org

Mariages forcés « Amours mortes », un autre outil de prévention



La question des mariages arrangés, subis, forcés est délicate: relevant avant tout de la sphère privée, elle peut également avoir des conséquences sociales dramatiques. Ces mariages existent mais ils ne sont pas inéluctables. Aider les personnes qui y sont confrontées est un objectif de l'outil de prévention « Amours mortes » initié par le Réseau Bruxellois Mariage et Migration en partenariat avec le Groupe Santé Josaphat et la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial. Ce spectacle de théâtre-forum développe quatre histoires traversant le temps et les cultures pour se pencher, de manière drôle et poétique, sur la question du mariage

forcé. Ces histoires sont ensuite revisitées pour les interroger, réagir et intervenir.

Le spectacle s'adresse aux jeunes et aux adultes, séparément ou ensemble. L'ambition est de mettre davantage la question des mariages forcés sur la place publique, d'ouvrir le débat, sans stigmatiser,

agenda

Brabant Wallon

Atelier de néerlandais

INFOS

Date(s) : le mercredi à partir de la 2^e semaine de septembre

De 6 à 8 ans de 13h15 à 14h30

De 3 à 5 ans : de 14h30 à 15h30

De 9 à 12 ans : de 15h30 à 16h45

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 22 €/mois

Atelier de néerlandais pour les adolescents du cycle secondaire inférieur

INFOS

Date(s) : les mardis de 17h30 à 19h, à partir de la 2^e semaine de septembre

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 26 €/mois

« Babelcafé »

Rencontre conviviale en néerlandais entre personnes néerlandophones et francophones, autour d'une tasse de café.

INFOS

Date(s) : les mardis de 19h à 20h30

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 2 €/séance

Atelier d'anglais

INFOS

Date(s) : les mercredis, à partir de la 2^e semaine de septembre

Enfants de 9 à 12 ans (3^e année) de 13h15 à 14h45

Enfants de 9 à 12 ans (2^e année) de 14h45 à 16h15

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 22 €/mois

Atelier d'espagnol

INFOS

Date(s) : à partir de la 2^e semaine de septembre, selon le niveau :

Les lundis de 10h à 12h, de 16h à 18h, de 18h à 20h

Les mercredis de 9h30 à 11h30, de 17h à 19h, de 19h à 20h30

Les jeudis de 17h30 à 19h30

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 2h = 32 €/mois ; 1h30 = 26 €/mois

Atelier d'arabe pour enfants de moins de 12 ans

INFOS

Date(s) : à partir de la 2^e semaine de septembre

Les mercredis de 14h à 16h (1^{re} année)

Les vendredis de 16h30 à 18h30 (2^e année)

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : gratuit

Atelier d'arabe d'apprentissage à la lecture et à l'écriture pour adultes

INFOS

Date(s) : à partir de la 2^e semaine de septembre

Les mercredis de 16h à 18h (3^e année)

Les mercredis de 18h à 20h (2^e année)

Les vendredis de 18h30 à 20h30 (1^{re} année)

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 26 €/mois

Atelier de russe pour enfants et pour adultes

Familiarisation avec la langue écrite et parlée.

INFOS

Date(s) : à partir de la 2^e semaine de septembre

Les lundis de 16h à 17h30 : enfants de 6 à 12 ans

Les lundis de 17h30 à 19h : pour adultes

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 22 €/mois pour enfants, 24 €/mois pour adultes

Atelier de français de base pour russophones adultes

INFOS

Date(s) : à partir de la 2^e semaine de septembre, les jeudis de 19h à 20h30

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 24 €/mois

Atelier d'italien pour jeunes et pour adultes

INFOS

Date(s) : à partir de la 2^e semaine de septembre

Les mardis de 16h à 17h pour enfants de 10 à 15 ans

Les mardis de 17h à 18h30 pour adultes

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 22 €/mois pour jeunes, 24 €/mois pour adultes

« Pyramide »

Jeu d'énigmes et de lettres pour adolescents et adultes.

INFOS

Date(s) : les vendredis (sauf vernissage) à partir de 20h

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 1,25 €/séance.

« La Ruche », atelier de tricot-crochet

INFOS

Date(s) : les mardis de 14h à 16h

Lieu : Rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix : 2 €/séance

Renseignements et inscriptions :

Ligue de l'Enseignement du Brabant wallon

Siège social : 40 Place Delalieux à 1400 Nivelles

Rue des Brasseurs, 7 - 1400 Nivelles

Tél. : 067/21.21.66

Gsm : 0477/666.794

Fax : 067/21.21.66

Courriel : mdlni@swing.be

Hainaut Occidental – Tournai

Formation à l'œnologie

Découvrir le vin par une approche à l'œnologie au travers des différentes régions viticoles. Formations de 3 séances avec une partie informative (commentaires sur les producteurs, méthodes de culture et de vinification) et une partie dégustative agrémentée de pain, charcuterie et/ou fromage. Thèmes abordés : Le Bordelais (Les vins des Côtes) - Le Beaujolais (les crus) - L'Alsace (évolution des tendances).

INFOS

Date : 7 décembre 2010 à 19h30 (+/- 3h)

Lieu : Maison de la Laïcité - Rue des Clairisses, 13 - Tournai

Prix : 62 € pour les 3 séances

Renseignements et inscriptions : Section régionale de Tournai de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, ASBL

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél. : 069/84.72.03

Fax : 069/84.72.05

Courriel : leep@swing.be

Luxembourg

Atelier Dessin

Les participants de l'atelier dessin expérimentent les pastels, crayons, fusains, collages, encre de chine, écoline... les croquis d'attitude, natures mortes, portraits ou encore compositions personnelles.

INFOS

Date(s) : les mercredis de 9h à 12h. Du 13 janvier au 16 décembre 2010 inclus

Lieu : Rue de Sesselich 123 - 6700 Arlon

Prix : pour 20 séances : 105 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 75 €

Atelier Gravure

Que ce soit sur linoléum, bois ou autre, vous apprendrez différentes techniques de travail, à manipuler la presse et à marier les couleurs.

INFOS

Date(s) : les mercredis de 9h à 12h. Du 13

régionales

janvier au 16 décembre 2010 inclus

Lieu: Rue de Sesselich 123 – 6700 Arlon

Prix: pour 20 séances: 70 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 50 €

Atelier Peinture

L'atelier peinture vous propose un apprentissage personnalisé où chacun évolue à son rythme, selon ses goûts et inspirations. Le travail permet d'utiliser différentes matières et est réalisé sur des supports variés. L'atelier est ouvert aussi bien aux débutants qu'aux initiés.

INFOS

Date(s): les lundis ou vendredis de 13h30 à 16h30. Du 11 janvier au 16 décembre 2010 inclus

Lieu: Rue de Sesselich 123 – 6700 Arlon

Prix: pour 20 séances: 130 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 90 €

Renseignements et inscriptions:

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 - 6700 Arlon

Tél.: 063/21.80.81

Gsm: 0495/68.35.80

Fax: 063/22.95.01

Courriel: ateliersartlique@gmail.com

Paiement sur le compte n°000-3254490-43 de L.E.E.P.-Lux

IBAN: BE 66 0003 2544 9043 - BIC: BPOTBEB1

Mons-Borinage-Centre

Exposition itinérante « Georges Brassens »

L'exposition « Georges Brassens » est conçue pour circuler dans les établissements scolaires (principalement dans le secondaire ou le supérieur), les centres culturels, les maisons de la Laïcité... Les huit panneaux sont illustrés par des photos, des extraits de chansons, des témoignages, des manuscrits...

Un dossier pédagogique accompagne l'exposition. Une animation de présentation du poète et de son œuvre peut être organisée sur demande.

Renseignements et inscriptions:

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente a.s.b.l.

Régionale Mons - Borinage - Centre

Rue de la Grande Triperie, 44 - 7000 Mons

Tél / Fax: 065/31.90.14 - Patricia Beudin ou Rosalie

Marchica

Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

Namur

Clubs de conversation pour adultes de plusieurs niveaux anglais et espagnol

Pour permettre à toute personne apprenant une langue étrangère, de la pratiquer avec un locuteur natif, à des prix démocratiques et à deux pas de chez soi!

INFOS

Date: Club anglais le jeudi de 18h15 à 19h15 pour le niveau moyen et de 19h30 à 20h30 pour le niveau plus avancé. Club espagnol le lundi de 18h à 19h pour le niveau intermédiaire.

A partir du jeudi 23 Septembre 2010 pour anglais et du lundi 20 Septembre 2010 pour espagnol.

Lieu: LEEP Namur, Rue Lelièvre, 5, 5000 Namur

Prix: 10 séances de 1h: 70€ avec abonnement à un magazine inclus.

Ateliers de Réussite scolaire pour enfant de 5° et 6° primaire ainsi que les 1° et 2° rénovés

Les ateliers sont donnés les lundis et jeudis durant l'année scolaire. Nous souhaitons, par cette méthode, leur apporter toute l'aide nécessaire pour devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société libre, solidaire, pluraliste et multiculturelle.

INFOS

Date(s): nous débutons les Ateliers le lundi 18 octobre 2010. Ils se donnent de 16h à 18h.

Lieu: Maison des Jeunes de Jambes, Parc Astrid 21 – 5100 Jambes. Haute Ecole Albert Jacquard, Département pédagogique, Rue des Dames Blanches, 3B - 5000 Namur

Prix: gratuit.

Renseignements et inscriptions:

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél.: 081/22.87.17

Gsm: 0475/62.57.79

Fax: 081/22.44.53

Courriel: leepnamur@mlfbn.org

Les formations à la Ligue... de décembre 2010

Jeudi, 2 décembre

Techniques de mémorisation

Samedi, 4 décembre

L'abc des émotions de l'enfant

La prise de parole en public le week-end

Mardi, 7 décembre

Mobiliser et motiver une équipe

Jeudi, 9 décembre

Nouvelle approche pour mieux gérer les émotions

Vendredi, 10 décembre

Un regard positif sur l'adolescence

Samedi, 11 décembre

De la relaxation à la méditation

Détecter les signaux de détresse dans les dessins d'enfants

Lundi, 13 décembre

Se sensibiliser à l'écoute active

Mardi, 14 décembre

Evaluer nos projets pour améliorer la qualité

Pédagogie de l'animation

Jeudi, 16 décembre

Comment améliorer l'estime de soi

Pour en savoir plus sur nos stages et tout notre programme de formations; visitez le site de la Ligue

➔ www.ligue-enseignement.be ou contactez le secteur formation au 02/511.25.87

Les formations enfance et animation de la Ligue

Nos formations pour les professionnels de l'enfance et de l'animation : personnel scolaire, animateurs, éducateurs, secteur ONE, professionnels et bénévoles de l'accueil extra scolaire...

L'abc des émotions de l'enfant

Caroline Rivière, Psychologue et superviseuse d'équipe dans le domaine non marchand

Des pistes pour comprendre, des pistes pour agir.

Pour toute personne qui, dans sa vie personnelle ou ses activités bénévoles ou professionnelles, souhaite mieux interagir avec les émotions des enfants.

Détecter les signaux de détresse dans les dessins d'enfants

Marianne Pero, psychosociologue, consultante en gestion de projet

Découvrir ses atouts, décoder ses difficultés, détecter les signaux de détresse

Cette formation s'adresse aux enseignants, éducateurs, animateurs et à toute personne intéressée à mieux comprendre l'enfant.

Pédagogie de l'animation

Geneviève Ryelandt, comédienne et formatrice théâtre
Comment animer un atelier d'expression dramatique.

Ce stage vous propose trois jours pour vous initier aux grands principes de la pédagogie de l'animation dans un atelier d'expression dramatique.

Le module s'adresse aux animateurs expérimentés qui veulent systématiser leur pratique et aux débutants. Aucun pré requis en pédagogie ou en théâtre n'est exigé. ■



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secteur formation au 02/511.25.87 ou écrivez-nous à formation@ligue-enseignement.be www.ligue-enseignement.be

Cotisation et don 2010

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2010**, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2010** est de **20€** minimum.

Par ailleurs, faire un **don**, c'est marquer votre soutien (les dons de **30€** et plus sont déductibles de vos impôts).

A verser sur le compte n° 000-0127664-12 de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, asbl - 1000 Bruxelles - Communication : cotisation ou don 2010

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez contacter Laurent Bourgois.
Tél. : 02/512.97.81 - Email : admin@ligue-enseignement.be

Le cabinet Malou (juin-octobre 1884)

La Ligue, le cabinet Malou et les grandes manifestations de rue

Aux élections législatives du 10 juin 1884, les libéraux, divisés en « doctrinaires et progressistes », subirent une sévère défaite. Les catholiques conquirent la majorité absolue dans les deux assemblées (86 catholiques contre 52 libéraux à la Chambre, 70 catholiques contre 53 libéraux au Sénat). Ils devaient conserver une majorité absolue jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Dès le 16 juin 1884, le *Moniteur belge* publiait la liste des membres du nouveau cabinet dont Léopold II avait confié la formation à Jules Malou, chef du parti catholique, ancien ministre des Finances et Premier ministre.

Ce cabinet réunissait autour de Malou, qui reprit le ministère des Finances, quelques-uns des parlementaires qui s'étaient le plus distingués par leur zèle à l'occasion du débat scolaire :

- Auguste Beernaert (Travaux publics);
- Jules Van de Peereboom (Chemins de fer, postes et télégraphes);
- le Chevalier de Moreau (Affaires étrangères);
- Charles Woeste (Justice);
- Victor Jacobs (Intérieur, auquel étaient rattachés les services de l'Instruction publique);
- le Général Pontus (Guerre).

Le 22 juillet 1884, le gouver-

nement déposa deux projets de loi, l'un rétablissant les relations diplomatiques avec le Vatican, l'autre réorganisant l'enseignement primaire.

Pour les catholiques, il n'était pas question (malgré l'avis du Roi) de revenir à la loi de 1842, car ils estimaient que, dans les grandes villes, l'esprit qui animait les administrations et la plupart des instituteurs ne permettait pas d'espérer que l'école officielle retrouverait l'atmosphère religieuse réclamée par les familles catholiques.

L'écroulement de l'édifice laïc

Dans le domaine scolaire, le cabinet Malou s'efforça de réduire le rôle centralisateur de l'Etat et d'y accentuer l'action des communes. Décentralisatrice, la loi du 20 septembre 1884 donnait aux communes la faculté d'adopter des écoles libres ou de maintenir une école officielle

neutre; ce qui provoqua le démantèlement d'écoles communales, la suppression de postes d'instituteurs et d'institutrices officiels, avec mise en disponibilité de ce personnel; l'adoption de nombreuses classes confessionnelles et subsidiations par l'Etat de nouvelles écoles libres lorsque vingt chefs de famille ayant des enfants en âge d'école en feraient la demande.

C'était, pour le parti libéral, l'écroulement de l'édifice laïc qu'il avait voulu construire; aussi déclencha-t-il au Parlement, dans la presse, dans les meetings et bientôt dans la rue, une violente opposition contre le projet de loi qu'il dénonçait.

Dès le mois d'août, les ministres et les parlementaires catholiques étaient hués à leur sortie du Palais de la Nation. Les comités libéraux organisèrent une grande manifestation qui se déroula le dimanche 31 août dans

les rues de Bruxelles. En guise de riposte, les catholiques mobilisèrent aussi leurs forces. Le dimanche 7 décembre, les trains venus de tous les coins du pays déversèrent dans la capitale des groupes compacts de provinciaux accompagnés de fanfares et de bannières qui, en dépit d'une pluie battante, s'organisèrent en cortège pour défiler sur les boulevards du centre de la ville. Accueilli par des sifflets et des invectives, le cortège fut assailli et disloqué, laissant sur la rue de nombreux blessés, des drapeaux lacérés et des instruments de musique défoncés. Aussitôt réunis, les ministres adressèrent un blâme au bourgmestre Charles Buls lui reprochant de ne pas avoir pris les mesures d'ordre afin de prévenir et de réprimer cette échauffourée que l'excitation des esprits l'obligeait à prévoir.

Quelques semaines après ces violents affrontements, les élections communales d'octobre furent marquées par un succès libéral. Le roi interpréta ce résultat comme un désaveu de plusieurs ministres dont il jugea le retrait nécessaire (Woeste et Jacobs). Se solidarissant avec ses ministres, Malou remit au roi la démission collective de son cabinet le 26 octobre 1884.

La réaction de la Ligue de l'Enseignement

Dès que le projet de loi scolaire fut déposé à la Chambre, le Conseil général de la Ligue en entreprit l'étude et envoya une protestation signée par le président de la Ligue, Léon Vanderkindere, aux Chambres législatives, aux journaux et aux membres de la Ligue. En voici quelques extraits :

« Ce projet aurait pour résultat (...) de compromettre d'une manière irréparable l'avenir moral et matériel de la Belgique (...).

1. La loi s'inspire toute entière d'un principe inconstitutionnel (...) d'après lequel l'Etat enseignant doit préparer sa destitution. Or la Constitution condamne cette thèse, elle impose à l'Etat d'organiser l'enseignement public ; l'expérience l'a prouvé (...) qu'en cette matière l'abstention de l'Etat est criminelle, car elle met en péril tous les intérêts sociaux.

2. Le but unique du projet est de livrer l'école primaire et le budget de l'instruction publique au clergé romain. L'école communale ne subsistera que là où vingt pères de famille en demanderont le maintien (...). Or elles sont rares les communes rurales où l'on trouvera vingt pères de famille suffisamment indépendants des ministres du culte et des grands propriétaires, ou assez éclairés sur leurs propres in-

térêts pour prendre l'initiative de cette réclamation. Mr le ministre Jacobs a même déclaré que les locaux actuels pourront être mis à la disposition des écoles adoptées. L'école adoptée, c'est en réalité l'école du curé, l'école congrégationniste et sectaire. Désormais ce qui dominera dans l'enseignement public ce ne sera plus, comme dans tous les pays libres, la recherche et le respect de la vérité, les sentiments de patriotisme et de tolérance mais ce seront les mauvais sentiments inspirés par l'esprit clérical. »

Cette note aborde d'autres abus relatifs aux écoles gardiennes, aux écoles normales et aux écoles d'adultes, aux instituteurs communaux dont l'emploi était menacé.

La Ligue critiquait également le programme de l'enseignement primaire désormais appliqué dans les écoles :

- la morale confondue avec la religion catholique, donnée par l'instituteur ou par le clergé, soustraite à l'inspection civile ;
- la suppression de l'enseignement des formes géométriques et du dessin ;
- la suppression de l'enseignement élémentaire des sciences naturelles ;
- la suppression de la gymnastique pour les filles ;
- la suppression du cours de chant.

La défense scolaire

La Ligue ne se contenta pas de critiquer la loi Jacobs, mais elle soutint l'initiative prise par le parti libéral de fonder « L'œuvre nationale de la défense scolaire » et de provoquer des souscriptions qui recueillirent, pour les instituteurs en difficulté, des sommes considérables qui furent réparties par la Ligue de l'Enseignement. Ces fonds furent récoltés non seulement auprès des membres de la Ligue, mais aussi auprès du Cercle du Denier des Ecoles et de son émanation : le Denier des Instituteurs.

La presse laïque se joignit au mouvement ainsi que plusieurs loges maçonniques.

Enfin, la Ligue créa en son sein un « Comité de consultation et de défense » chargé d'intervenir auprès des membres du barreau de Bruxelles afin d'assurer la défense, le cas échéant devant les tribunaux, des enseignants lésés par une application injuste de la loi de 1884. ■

Erratum

Dans la rubrique « Histoire » du n° 76 d'Éduquer (octobre 2010), il fallait lire dans l'encadré « La Loi de malheur » : La loi fut néanmoins adoptée le 1^{er} juillet 1978 : à la Chambre par 67 voix contre 61 ; et au Sénat par 33 voix contre 31.



Léon Vanderkindere (1842-1906)
Historien, homme politique, député libéral (1880-1884), bourgmestre d'Uccle, recteur de l'ULB en 1880, 1881 et 1891. Il présida la Ligue de l'Enseignement de 1883 à 1893.

Bibliographie

- A. Uytendaele, *Les grandes étapes d'une histoire de 125 années, dans Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, Ed. Ligue de l'Enseignement, Bruxelles, 1990, pp.21-22 ;
- E. Cauderlier et L. Vander Kindere, *Protestation contre la loi scolaire*, dans Bulletin de la Ligue de l'Enseignement, 1883-84, n°3, pp.41-48 ;
- Cte H. Carton de Wiart, *Beernaert et son temps*, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1945, pp.48-68 ;
- X. Mabilie, *Histoire politique de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1986, p.162 ;
- G. H. Dumont, *Histoire de la Belgique*, Paris, Hachette, 1977, pp.428 à 431 ;
- H. Pirenne, *Histoire de Belgique, des origines à nos jours*, La Renaissance du Livre, Bruxelles, Tome V, 1975, pp.113-115 ;
- D. Grootaers, *Histoire de l'Enseignement en Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1998, p.234.

Laurent Bourgois, permanent au secteur Administration

L'énergie cachée des écoles

En moyenne, un élève consomme 1.300 kWh d'énergie par an en chauffage, éclairage et appareils électriques. Il génère donc une émission annuelle de plus de 260 kg de CO₂. Proportionnellement, cela représente un aller-retour en avion Paris-Berlin! A ce rythme, une école de mille élèves devient plus énergivore qu'un aéroport! Que faire?

Les derniers chiffres de l'Institut Bruxellois de la Gestion de l'Environnement (IBGE) révèlent que l'enseignement bruxellois représente un peu moins de 10% de la consommation totale en énergie du secteur tertiaire. Pôle position de la consommation énergétique: le chauffage (75%)! L'éclairage et les appareils électriques complètent le podium.

Or, l'énergie a un coût... et pas seulement environnemental. Nul besoin d'être un as en mathématique pour constater que le prix de l'énergie s'est envolé ces dernières années. Et il n'est pas prêt de redescendre!

Quoiqu'il en soit, la consommation énergétique constitue une part importante du budget de nos écoles... et ce, parfois au détriment des missions fondamentales de celles-ci. Tout denier investi dans le réchauffement des corps est perdu pour l'élévation philosophique!

Selon Jean-Pascal Van Ypersele, climatologue et membre du GIEC¹, «l'un des meilleurs leviers pour ceux qui veulent sensibiliser à la question des effets de l'énergie sur l'environnement ou les changements climatiques, c'est le prix de l'énergie. Lorsque son prix est en hausse, on en par-

le. C'est aussi simple que cela.»² Face à ce constat, une seule solution: sensibilisation et changement de comportement.

Un véritable défi!

Un challenge et non des moindres: un «Défi énergie»! L'objectif est d'inciter et d'aider les établissements scolaires à diminuer leur consommation d'énergie. La recette? Informer sur les bons réflexes moins gourmands en énergie. De plus, quelques aménagements simples, peu coûteux et facilement réalisables, sont proposés. Même si tout ceci peut paraître un jeu d'enfant, le défi est de taille et provoque de réels changements. Les effets s'en font directement ressentir...et pas uniquement en termes financiers!

Outre l'aspect pratique, le «Défi énergie» est aussi une expérience pédagogique. Thématique globale et transversale, aborder l'énergie c'est se remettre en question, comprendre les enjeux climatiques et économiques en utilisant aussi bien les sciences, le français que les mathématiques. Et puis, apprendre aux enfants à respecter l'environnement, c'est en faire des citoyens responsables!

Concrètement, les élèves

vont être épaulés par une des deux associations suivantes:

- APERe: l'association pour la promotion des énergies renouvelables;



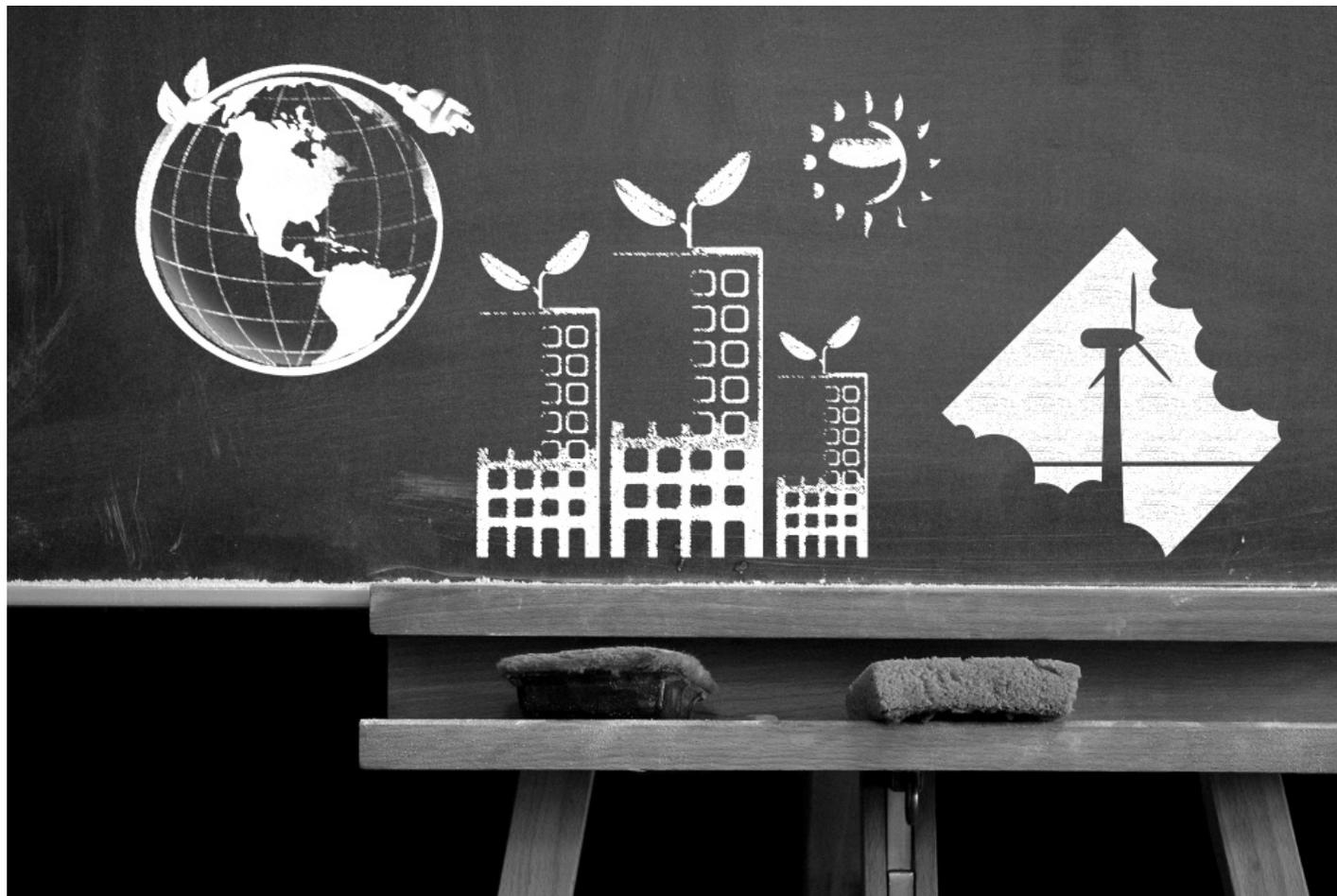
- COREN: coordination environnement.

L'entièreté de la communauté scolaire est sensibilisée, puisque tout le monde participe, du concierge au directeur.



Du laboratoire à la maison

Outil européen sur l'énergie, «Energ@tic» est un véritable laboratoire virtuel sur l'audit énergétique. Autant élèves qu'enseignants - de l'enseignement primaire et secondaire - sont invités à réaliser une série d'expériences énergétiques à partir de situations familiales. Celles-ci permettent à nos apprentis laborantins d'analyser une situation en vue de pro-



poser des améliorations pour réduire la consommation d'énergie. Comment ? Tout commence par un état des lieux, un bilan des consommations, des bonnes et des mauvaises pratiques. Vient ensuite le plan d'action en vue de réduire la consommation. Résultat des analyses : une fameuse diminution de la facture et un maximum de savoirs engrangés !

L'avantage de cette initiative est d'être complète et de favoriser la transposition du savoir dans une sphère autre qu'éducationnelle. Il est certes bon de sensibiliser, mais même le plus instruit des élèves doit en effet apprendre à transposer son savoir à d'autres contextes.

Pour aller plus loin

Vous avez raté l'exposition « Si nous parlions des énergies ? » qui se tenait du 13 octobre au 5 novembre 2010 dans le Grand Hall des Marbres de l'Université libre de Bruxelles ? Pas de panique, l'Experimentarium est toujours là !

Ouvert autant aux écoles qu'au tout venant, l'Experimentarium de l'ULB présente plusieurs installations scientifico-ludiques. Accompagnés d'un animateur, les visiteurs parcourent les grands thèmes de la physique. Voyageant dans le monde des sciences, l'Experimentarium répond à une série de questions plus complexes qu'on le pense ! Comment se forment les nuages et la pluie ? Pourquoi les nuages flottent-ils ? A quelle vitesse tombent les gouttes d'eau ? Comment retrouve-t-on la trace des climats anciens ?

A ne pas manquer : du 17 janvier au 27 février 2011 c'est le mois de l'Experimentarium ! Le Soleil y sera un des invités d'honneur. Une occasion à saisir pour recharger les batteries du savoir... à l'énergie solaire, bien entendu ! ■

1. Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.
2. Interview accordée au magazine « Symbiose » n°78 – juin-juillet-août 2008.

Infos

- Xpo Climat – le mois de l'Experimentarium au Centre de Culture Scientifique de Parentville
rue de Villers 227, 6010 Charleroi
Du 17 janvier au 27 février 2011
- Expérimentarium de la faculté des sciences de l'ULB
ULB CP238, boulevard du Triomphe, 1050 Bruxelles
- Energ@tic laboratoire virtuel
<http://labo-energetic.eu/>

La maison médiatique

Dans cette émission de la RTBF, *Une Brique dans le Ventre*, une maison dont le toit coulisse latéralement. Soudain la salle de bain ou la cuisine sont en plein air. Pure magie. Mutation météo des espaces et des lumières. Dans une autre séquence, un jeune couple a fait d'un 30 mètres carrés un petit palais de bois. Dans une autre encore, une immense maison de maître, sombre, austère et bourgeoise, est devenue une lumière blanche et dansante, ouverte sur les arbres et les nuages.

Des rêves devenus réalités et qui font rêver à leur tour. Et pourtant ces maisons, aussi modernes soient-elles, aussi gourmandes de nouveaux matériaux et d'audaces créatives, restent traditionnelles. Elles nous émerveillent, elles ne nous dépayser pas. Nous restons en territoire connu. Elles se renouvellent, se réinventent, mais comme si elles allaient échapper, longtemps encore, à la révolution en cours.

Cette révolution qui touche, de proche en proche, tous les domaines de notre mode de vie, plus rapide et plus invasive que dans les utopies de la science fiction, c'est le renversement de l'analogique par le numérique.

Elle s'est limitée quelques temps à sa fonction première, celle d'une machine à calculer particulièrement performante. Avant de numériser peu à peu toutes les tâches du bureau, puis celles de nos vies quotidiennes.

Avec cette étrange caractéristique que plus l'ordinateur élargit ses fonctionnalités, plus il emmagasine de données, plus il se fait léger, petit, maniable, mobile. Jusqu'ici, qui disait fonction, qu'elle fût tâche

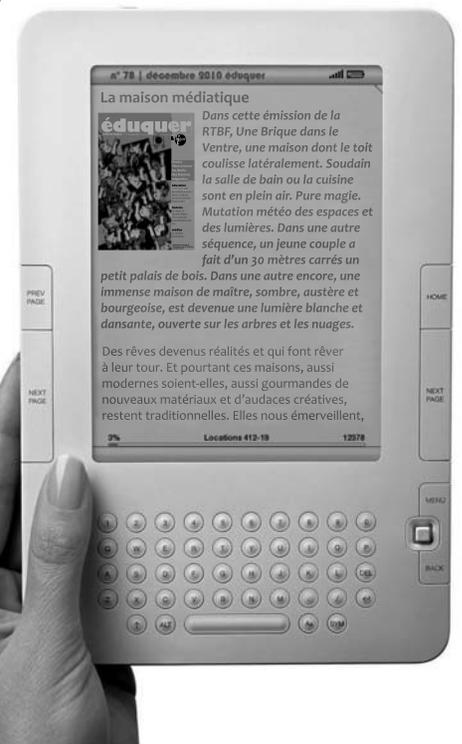
ou loisir, disait une machine et des stocks. Donc de l'espace. Pas de musique sans un lecteur, un ampli, des hauts parleurs et des disques. Pas de livres sans bibliothèque. Pas de collection sans armoires où la ranger. Au contraire, l'ordinateur vide nos maisons. Elles se fluidifient. Elles s'évaporent.

L'ordi fait place nette

Il y avait, dans une armoire, des albums souvenir. Photos de mariage. Naissance des enfants. Vacances. Voyages. Les anciennes y sont peut-être encore. Les nouvelles sont dans l'ordinateur quand elles ne sont pas « dans les nuages », sur un site de partage comme Flickr ou Twittpic.

Dans le living ou dans le bureau, des bibliothèques. Elles se croient éternelles. Pourtant, Google numérise à tout va les grands fonds des

plus prestigieuses bibliothèques. Amazon et Borders vendent les nouveautés en téléchargement. Au rythme des ventes, les « liseuses » Kindle d'Amazon et Ebook de Sony et leurs rivales, les « tablettes » dont l'I-Pad est le modèle, seront dans une famille sur



“ Plus l’ordinateur se personnalise, plus les objets deviennent des médias, plus la maison devient anonyme, épurée de ce qui en faisait le miroir de ses occupants. ”

cinq d’ici cinq ans. Et leur premier public se recrute chez ceux qui possèdent le plus de livres, les grands lecteurs.

Côté musique, les vinyles sont déjà partis dans les brocantes. Sony vient de mettre définitivement fin à la production de son célèbre walkman et les mini K7 pourrissent à la cave, faute d’appareils pour les lire. Les VHS subissent le même sort. Bill Gates a programmé la mort du CD et du DVD en 2014.

La télé aura trôné longtemps au centre du living. On peut dire qu’elle aura été le véritable foyer des foyers. Avant de se multiplier et de migrer, comme les transistors avant elle, vers les chambres et les cuisines. Mais le sol soudain se dérobe sous ses pieds et l’ordinateur la dévore avec l’aisance d’un pac man. Les clips et les archives se visionnent sur You Tube et Daily Motion. Les émissions se regardent à la carte sur le site des chaînes. Les films et les séries se téléchargent. Les tout-info comme France 24 ou BFM sont en lecture gratuite sur les I-Pad et les Smartphones.

Dans la chambre des enfants, le coffre à jouets se vide lui aussi à mesure que la playstation atteint la taille des entrepôts de Saint Nicolas et que le net organise des salles de jeux à l’échelle mondiale. Les jeux sont partout. L’humanité n’aura jamais autant joué. La société numérique est d’abord une société ludique. Mais les jeux ne sont plus nulle part.

Le bureau toujours encombré, toujours à ranger, est devenu la première page de tout ordinateur. Le carnet d’adresse est une icône. L’agenda aussi. Le courrier ne quitte plus sa mailbox. Les factures arrivent de moins en moins par la poste. On suit sa consommation de gaz électrique sur le site de son fournisseur. On fait sa déclaration fiscale via tax-on-web. On gère son compte en banque avec son digipass. On suit sur internet le trajet du postpack envoyé aux grands parents. On achète sur e-bay. On paye par paypal. On commande chez le fabricant des chaussures qui seront livrées dans une pompe à essence ou chez un Paki. Les bons de réduction qui s’affichaient sur le frigo, et qu’on

oubliait une fois sur deux, sont décomptés automatiquement à partir de sa carte client grâce à laquelle on reçoit des pubs ciblées sur son moteur de recherche.

Tout cela est encore partiel et chaotique. Mais tendance lourde. Parfois trop rapide, trop brutal. Parfois trop lent, trop compliqué. Mais clairement inéluctable. Dans la cuisine, les épices et les comestibles sont sans doute à l’abri. Dans le dressing, les vêtements peuvent dormir tranquille jusqu’à ce que les nanotechnologies en fassent eux aussi des médias dont les couleurs seront programmables via le téléphone portable. Dans la salle de bains, les cosmétiques font les fiers. Ils ne finiront pas dans l’ordi avant un moment. Mais, à ce rythme, la maison sera bientôt aussi déserte que la cellule d’un prisonnier. Un lit. Une table, de la vaisselle. Une douche, une machine à laver. Une cuisine. Mais plus de calendrier des rugbymen. Plus de journaux qui traînent. Plus de jouets à ranger. Les syllabi et les cahiers de classe à leur place sur le site de l’école. Le parlophone et l’ouvre porte dans le Smartphone. La surveillance de la maison, celle de la voiture, les alarmes diverses en attente derrière l’écran insouciant d’un réseau social. On n’oubliera plus ses clés, aussi inutiles qu’archaïques. L’argent, la carte d’identité, le permis de conduire, les cartes de crédit, une fois numérisés, ne nécessitent plus de portefeuille. Et l’architecte Arnold Liesenborghs a déjà inventé l’interrupteur électrique sans interrupteur. Il ne faudra pas longtemps non plus pour que les objets et les meubles ne deviennent eux-mêmes communicants. Et plus l’ordinateur se personnalise, plus les objets deviennent des médias, plus la maison devient anonyme, épurée de ce qui en faisait le miroir de ses occupants.

Nostalgie de l’analogique, retour du vivant

La réaction ne s’est pas fait attendre. Les magasins de déco d’intérieur poussent comme des champignons. Ils offrent une multitude d’objets nostalgiques, de coussins, de vaisselles à motifs, et de bougies parfumées

qui fleurissent en toute saison sur les rayons d’Ikea, de Casa ou des petites boutiques branchées. Rien de plus analogique que la flamme. Alors qu’en cuisine, elle disparaît, remplacée par la taque électrique et le micro ondes, elle réapparaît sous forme de feu ouvert ou de poêle à bois dont la mode est dopée par la vogue écologiste des énergies alternatives. Le techno, pratique mais inquiétant et froid, est compensé par une touche d’archaïque, de tradition chaude et maternelle. Nous sommes habités par le besoin ancestral d’avoir chacun son lieu à soi, confortable et rassurant. Entièrement connu et maîtrisé. A l’image de soi. Et comme le cocon a lui aussi horreur du vide, ce qui a disparu s’empresse de revenir sous une forme hybride. Le cadre avec la photo des enfants, se fait, grâce au numérique, diaporama. Le nouveau prolonge et upgrade l’ancien. L’ancien subsiste sous la forme innocente du gadget.

Mais l’analogique de l’analogique, c’est le vivant. Et en ces temps de familles en crise, décomposées, recomposées, de ménages souvent réduits à une seule personne, l’incarnation du vivant est l’animal de compagnie. Alors que la télévision a largement périmé le zoo par sa capacité à nous faire découvrir mille facettes inconnues du monde animal observé dans sa « niche écologique », elle nous a aussi familiarisés avec mille espèces jusqu’ici non domestiques. Le chien, le chat, le poisson rouge et le perroquet cohabitent désormais avec des tortues, des singes, voire des kangourous, des serpents, des tarentules. La vie sauvage est en vente dans des surpermarchés comme Tom&Co et Animal Express. Paradoxalement, dans un monde numérique, tout animal est domestique. Le rat n’est plus porteur de peste ou de typhus mais se love paresseusement dans la capuche Abercrombie des ados. Le renard se promène la nuit sur les boulevards et vient manger dans la main de ceux qui ne tarderont pas à lui offrir un panier, des soins dentaires et un shampoing spécial poils roux.

Stratégies de consolation ? Combats d’arrière garde ? Ou premiers signes de ce que sera la maison de demain ? Nouveau compromis ténébreux entre le vaisseau spatial de nos rêves futuristes et la rassurante peluche de nos enfances primitives. ■

publications

espace de Libertés

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

Le numéro de novembre 2010
La science sous pressions ?

Science et libre examen devraient être parfaitement liés. Comment en effet envisager la science moderne garrottée par des préjugés, menottée par des a priori ou verrouillée par des convictions philosophiques ou religieuses ? Notre dossier montre au contraire que la science contemporaine doit faire face à de nombreuses menaces de biais : pressions économiques, mécanismes politiques, conflits d'intérêts, oppositions religieuses, mais aussi populisme et désenchantement...

INFOS

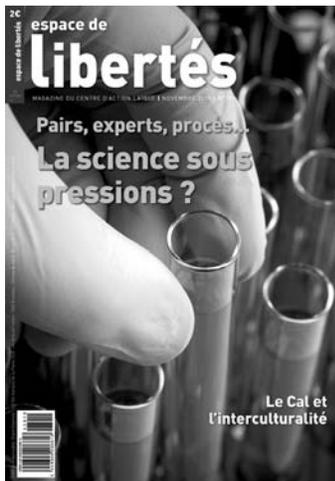
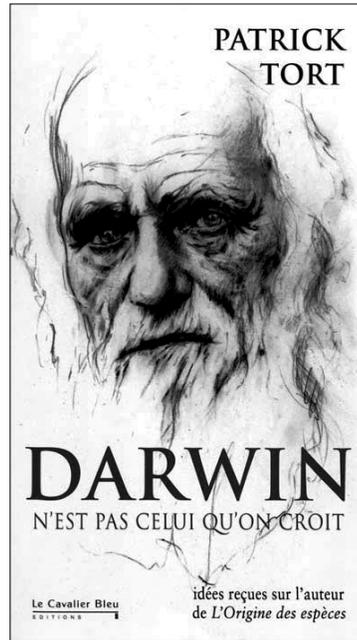
Prix de l'abonnement annuel: 20 €. 02 627 68 68 - email: espace@ulb.ac.be En vente également en librairies (2€).

Darwin n'est pas celui qu'on croit, idées reçues sur l'auteur de L'Origine des espèces

Darwin est probablement l'un des penseurs dont on a le plus caricaturé la pensée, très souvent réduite à la théorie de la sélection naturelle, dans laquelle la plupart des commentateurs ont cru pouvoir conclure à une généralisation de la « loi du plus fort ». Légitimant ainsi les conduites de domination, d'oppression ou d'élimination susceptibles de sévir au sein des civilisations humaines. Ce sont, notamment, les différentes versions de cette malencontreuse « idée reçue » qu'il convient de confronter ici à l'analyse attentive de l'oeuvre de Darwin.

INFOS

édition Le Cavalier Bleu, Patrick Tort, Novembre 2010, 18 €



Cahiers pédagogiques



AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Le n°484 des Cahiers pédagogiques

Comment travaille-t-on, enseignants et élèves, dans les lycées professionnels ?

Comment fait-on :

- avec des publics souvent fâchés avec l'école, pas toujours convaincus par les perspectives d'orientation professionnelle qu'on leur propose, parfois décrocheurs ?
- avec de nouvelles prescriptions comme l'accompagnement personnalisé, le contrôle en cours de formation ?
- avec des ambitions de formation importantes, indispensables pour une économie moderne, mais bien difficiles à tenir dans le cadre du nouveau bac pro en trois ans ?

Les nombreux témoignages de ce dossier montrent le LP comme un lieu d'effervescence. Si nul ne nie les difficultés et les inquiétudes, c'est bien l'optimisme de l'action qui domine!

Comment travaille-t-on, enseignants et élèves, dans les lycées professionnels ? Comment fait-on : avec des publics souvent fâchés avec l'école, pas toujours convaincus par les perspectives d'orientation professionnelle qu'on leur propose, parfois décrocheurs ? Avec de nouvelles prescriptions comme l'accompagnement personnalisé, le contrôle en cours de formation ? Avec des ambitions de formation importantes, indispensables pour une économie moderne, mais bien difficiles à tenir dans le cadre du nouveau bac pro en trois ans ? Les nombreux témoignages de ce dossier montrent le LP comme un lieu d'effervescence. Si nul ne nie les difficultés et les inquiétudes, c'est bien l'optimisme de l'action qui domine!

INFOS

www.cahiers-pedagogiques.com

évènements

Les Ecoles de Devoirs s'exposent...

Ecole de Devoirs. Drôle de nom pour un lieu qui est tout sauf une école et où l'on fait bien plus que des devoirs. C'est un univers multiple, multiforme, multi-facettes... - Valérie Vandermissen, «Destins d'enfants, le travail des Ecoles de Devoirs.»



Parce qu'il est primordial de faire connaître davantage notre secteur, mais aussi de montrer ce qui se cache réellement sous le nom «Ecole de Devoirs», la Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs a décidé d'organiser une exposition qui a pour objectif principal de mettre en valeur le

travail des EDD, en particulier leur aspect créatif. Pour cela, des enfants d'EDD de Wallonie et de Bruxelles vont travailler en collaboration avec des étudiants en peinture de l'ESAPV de Mons autour de la thématique du banc scolaire... En plus d'attirer un large public, cette exposition sera l'occasion pour les enfants et animateurs d'EDD d'acquiescer et d'approfondir différents types de techniques artistiques, mais aussi de favoriser, par la rencontre avec des «étudiants-artistes», l'ouverture vers des perspectives d'avenir en dehors des filières scolaires traditionnelles...

Cette exposition sera aussi l'occasion d'annoncer la sortie d'un livre consacré au secteur: «Destins d'enfants, le travail des Ecoles de Devoirs», réalisé en collaboration avec la Boîte à Images.

INFOS

À l'espace 27 du Ministère de la Communauté française en mars 2011.

Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs, rue Saint-Nicolas 2 à 5000

Namur - 081/24.25.21 - communication@fedd.be - www.ecolededevoirs.be